

Hospitalité

Solidarité

Convivialité

Château Garnier

proximité

partage

Zoom sur

> Le golf



Zoom sur

> La bibliothèque

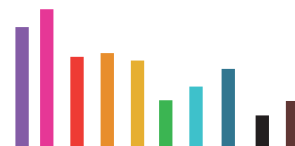


Zoom sur

> Le jumelage



Sommaire



Le mot du Maire	p.3
L'état civil : Décès - Mariages - Naissances	p.4

La vie de la Commune

Horaires des services municipaux	p.5
Recensement 2020	p.5 & 6
La rentrée scolaire 2019	p. 6 & 7
Le rucher communal	p.8
La bibliothèque municipale	p.9 & 10
La maison des services de proximité.....	p.10
Les éoliennes	p.11 & 12
Les travaux 2019	p.13
Les vitraux de l'église	p.14
Internet - 4G - TNT	p.15
Projet de revitalisation du centre-bourg	p.16
Le projet golf.....	p.16
La sécurité du bourg	p.17
Dépenses d'investissement	p.17
Les troubles du voisinage.....	p.18
Le fleurissement	p.19
Les illuminations	p.19
Les ordures ménagères.....	p.19
Déchets ménagers sur le Gencéen.....	p.20

La vie intercommunale

La Communauté de Communes	p.21
PLUI	p.22

La vie quotidienne

APEF, service à domicile.....	p.23
La Mission Locale Rurale	p.24
L'ADMR de Gençay	p.25
L'Instant Convivial	p.26
Sorégies	p.26
Eaux de Vienne.....	p.27
Les couples en chiffre	p.27
Arnaque sur Internet.....	p.28
Plan d'intervention de la Centrale de Civaux	p.29
Hausse des coûts postaux	p.29
Réforme de la retraite	p.30
Isolation à 1€.....	p.31
Elections MSA	p.31

La vie associative

Ecole - APE de Château-Garnier	p.32
Le Beau Gardon Castelnarrierois	p.33
Le plan d'eau	p.34
Le Comité des Fêtes.....	p.35
Bien-être à Château-Garnier.....	p.35 & 36
La Chorale «Le Routin d'Aiguil»	p.36
Le Petit Théâtre.....	p.37
Le Club de l'Amitié	p.38
L'UNC Soldats de France	p.38
Groupe folklorique l'Eteurbeuil.....	p.39
Comité d'échanges culturels et de jumelage	p.40 & 41
ACG Foot-Sud 86	p.42 & 43
Club du Golf des Brandes	p.44
Tennis Club	p.44

La vie culinaire.

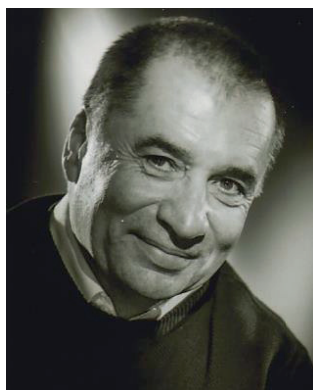
Chutney de tomate / Tomato chutney	p.45
Marmelade / Seville orange marmalade	p.46
Cooking vocabulary - french/english	p.47

Histoire de notre commune

Nouveau logo de Château-Garnier.....	p.48
La baignade.....	p.49 & 50
La Paimpolaise	p.50

Comité de rédaction - Remerciements	p.51
---	------

Invitation aux vœux	p.52
---------------------------	------



Ce n'est pas sans une certaine émotion que je viens vous présenter le dernier bulletin municipal de ce mandat. En effet, en mars 2020, le conseil municipal sera renouvelé et une nouvelle équipe s'investira pour le bien de notre commune.

En attendant, je tiens à remercier sincèrement les conseillers, ainsi que les employés municipaux, pour leur investissement tout au long de ces 6 dernières années.

Année électorale oblige, ce bulletin ne contient pas toutes les rubriques habituelles, notamment en ce qui concerne les projets communaux. Toutefois, à travers les articles des associations, vous constaterez que Château-Garnier, toujours dynamique, a relevé des défis tels que celui de la Fête du Jumelage. Cette dernière a été en effet une véritable réussite en termes d'organisation et a impliqué de très nombreuses associations. Elles ont fait preuve de solidarité pour aider le Comité d'Echanges Culturels et de Jumelage de Château-Garnier, coorganisateurs avec l'Eteurbeuil de cet événement.

En tant que maire, je suis fier de l'image donnée à nos invités allemands, autrichiens et italiens.

Tout ceci illustre parfaitement toutes les valeurs de notre village, que nous avons voulues transcrire dans notre nouveau logo dévoilé le 14 juillet : Solidarité, entraide, hospitalité, proximité...

Un grand merci à tous les bénévoles, vous qui travaillez souvent dans l'ombre avec abnégation et sans qui rien ne serait possible. Merci aux présidents d'associations, qui ont su fédérer leurs troupes dans l'intérêt général, pour leur implication dans la vie de notre commune.

Nous vivons des temps difficiles, notre ruralité est mise à mal et la survie de nos petits villages est compromise.

Toutefois, il ne faut pas céder au fatalisme et, pour rester une commune attractive, Château-Garnier a des atouts à faire valoir. Pour cela, il faudra continuer dans cette dynamique où l'implication de toutes nos forces vives (bénévoles, associations, artisans...) : chacun, toute génération confondue, apportant ses compétences, permettent de faire de Château-Garnier une commune attrayante et animée. Une commune solidaire peut faire de grandes choses avec des moyens réduits. Bien entendu, en parallèle, la Municipalité doit être, elle aussi, très réactive et avoir une politique ambitieuse tout en respectant les contraintes budgétaires. En premier lieu, tout devra fait pour maintenir notre école en l'état car c'est l'âme de notre commune et un lieu où se créent des liens entre parents d'élèves. Il faudra également développer l'habitat ainsi que les commerces et l'artisanat de proximité et avoir des projets innovants. Ce sera la mission de la prochaine équipe municipale.

L'année 2019 aura été pour nos petites communes très chargée et compliquée, notamment avec la mise en place du PLUI et la mise en ordre de marche de notre Communauté de Commune du Civraisien en Poitou suite à la fusion de janvier 2017. Vous pourrez vous en rendre compte en parcourant ce bulletin municipal où la vie de notre commune, mais aussi du Civraisien en Poitou, sont évoquées ; je vous souhaite de prendre beaucoup de plaisir à sa lecture.

J'en profite pour remercier sincèrement le comité de rédaction pour leurs longues soirées passées à élaborer et corriger les articles. Sans eux ce bulletin n'existerait pas.

Il se joint au Conseil Municipal et moi-même pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2020 et vous donner rendez-vous aux vœux de la Municipalité le samedi 4 janvier à 15 h.

Monsieur le Maire,
François Audoux

Les naissances

- BONNET Maëlysa, née le 31 décembre 2018
- COUDRAY Ambre, née le 25 janvier 2019

"Bienvenue aux nouveaux nés"



Les mariages

- DEBIAIS Jacques et MATHIEU Maryse
Le 1er mars 2019
- JAUNAY Bruno et KERRAR Fatima
Le 6 juillet 2019

"Félicitations aux jeunes mariés"



Les décès

Décembre 2018

- AUGUSTO Antonio, le 14/12/2018*
- BOUHIER Yvonne née BARRAT, le 24/12/2018*
- REIGNIER Marie-Claude née MAROLLEAU,
le 25/12/2018*

Février 2019

- BERTRAND Gilberte née BERTHONNEAU,
le 11/02/2019*
- GAILLARD Evelyne née RETOURNARD,
le 13/02/2019*

Mars 2019

- DESBOUCHAGES née DEMELLIER,
le 20/03/2019*
- GAULT André, le 23/03/2019*

Avril 2019

- BOURGOIN Raymond, le 23/04/2019*

Juin 2019

- CARTIER Simone née BONNILLEAU,
le 30/06/2019*

Août 2019

- SICARD Nicole née MOREAU, le 25/08/2019
- HIVONNAIT Christiane née PASQUET,
le 27/08/2019*
- PETEAU Désiré, le 31/08/2019*

Septembre 2019

- NAULEAU Raymonde née BODIN,
le 11/09/2019*

Octobre 2019

- ABRAHAM Pierre, le 06/10/2019*
- MINAULT Gilbert, le 09/10/2019*
- DESCHAMPS Raymond, le 19/10/2019*
- BOUCHET, Marie née THOMAS, le 29/10/2019*
- GUINAULT Jacqueline, le 24/10/2019*

Novembre 2019

- MESMIN Clotilde née DUVERGER, le 08/11/2019*
- PINAUD Gilberte née AUDOUIN, le 11/11/2019*
- THOMAS Ludovic, le 25/11/2019*

* Personnes décédées à la maison de retraite

*"Sincères condoléances
aux familles endeuillées"*



HORAIRES DES SERVICES MUNICIPAUX

Horaires d'ouverture MAIRIE

	matin	après-midi
Lundi	Fermé	13h30-17h00
Mardi	8h00-12h00	13h30-17h00
Mercredi	8h00 - 12h15	13h30-17h30
Jeudi	8h00 - 12h00	Fermé au public
Vendredi	8h00 - 12h30	Fermé
Samedi	9h00 - 11h30	Fermé

Horaires AGENCE POSTALE

	matin	départ des envois
Lundi	9h00 - 12h00	12h15
Mardi	8h00-12h00	12h15
Mercredi	8h00 - 12h15	12h15
Jeudi	8h00 - 12h00	12h15
Vendredi	8h00 - 12h30	12h15
Samedi	9h00 - 11h30	11h00

Horaires BIBLIOTHÈQUE

Mardi	14h30 - 17h30
Samedi	10h30 - 12h00

Services Municipaux et assimilés

Mairie et Agence Postale : 05 49 87 80 11

Bibliothèque : 05 49 87 87 91

Ecole : 05 49 87 88 54

Garderie : 05 49 87 88 43

Cantine : 05 49 87 97 48

Point santé

Cabinet de kinésithérapie

Mme Guillard Sieper : 05 49 87 02 12

Cabinet médical secondaire

• Dr Rouet-Nailani Marion : 05 49 87 70 04

• Dr Hebras-Lelong Christelle : 05 33 10 01 62

Cabinet d'infirmières Lasnier-Lucas-Robreau-Ferron

05 49 59 52 14 - Permanence tous les matins de 8h45 à 9h (sauf le dimanche) et sur rendez-vous.

Numéros d'urgences:

SAMU : 15

Général : 112 (numéro d'urgence européen fixe ou portable)

Urgence mal entendant : 114

Centre antipoison Bordeaux : 05 56 96 40 80

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

RECENSEMENT 2020

Cette année, le recensement se déroule dans notre commune !

Il aura lieu du **16 janvier au 15 février 2020**. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découlent la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le

nombre de pharmacies...

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple

Pas besoin de vous déplacer. Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, les questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

Si vous choisissez de répondre par internet, utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous

RECENSEMENT 2020

connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent vous remettra lors de son passage.

Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

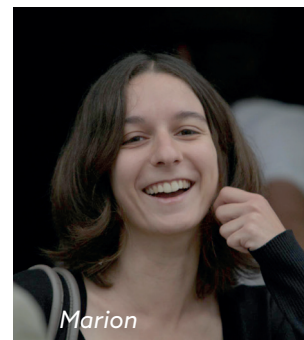
Sinon, remplissez lisiblement les questionnaires papier que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement, c'est sûr

Vos informations personnelles sont protégées. Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas



Angélique



Marion

conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour effectuer ce recensement, la commune a recruté 2 agents recenseurs (photos ci-dessus). Nous vous remercions par avance de leur réserver un excellent accueil et de leur faciliter leur travail en répondant à leurs sollicitations.

RENTREE SCOLAIRE 2019

L'école primaire publique de Château-Garnier

Depuis la rentrée, c'est une nouvelle équipe enseignante qui s'est installée dans les locaux de l'école : Chloé Remaud, enseignante de la classe de CM1-CM2 ; Julie Colin, enseignante de la classe de CP-CE1-CE2 ; Florence Pentecote, directrice et enseignante de la classe de maternelle, aidée par Sandrine Sauzé ATSEM et Laëtitia Castanedo, AESH, qui accompagne un élève. En ce début d'année scolaire, les élèves ont pu participer à quelques sorties, manifestations.

Cross du collège de Charroux

Les élèves de la classe de CM1-CM2 sont allés au collège de Charroux le jeudi 18 octobre 2019. Le matin, ils ont réalisé des activités en rapport avec le projet sur le système solaire auquel ils participent puis ils ont présenté leur travail sur le soleil. L'après-midi, ils ont participé au cross du collège, bravo à eux : ils ont tous donné le meilleur d'eux-mêmes et une médaille d'argent a été obtenue !



RENTREE SCOLAIRE 2019

Venue des élèves à la bibliothèque municipale

Tous les élèves de l'école ont eu la chance d'aller à deux reprises à la bibliothèque de Château-Garnier. En effet, Edwige Montfront a reçu les élèves une première fois pour l'emprunt de livres et la lecture d'un ouvrage adapté à chaque groupe, et une deuxième fois pour une visite de l'exposition sur les couleurs. Les élèves ont pu observer différentes œuvres, nommer ce qu'ils voyaient, se questionner. Les élèves de maternelle se sont attardés sur le jaune d'or qui leur faisait penser à un trésor ou aux bijoux de leur maman !



Course solidaire au square

En participant à l'évènement «Mets tes baskets et bats la maladie», les élèves de l'école se sont mobilisés en faveur de la lutte contre les leucodystrophies. En effet, l'association de lutte contre les leucodystrophies ELA crée tous les ans un évènement parrainé par le Ministère de l'Education Nationale avec pour objectif de sensibiliser les élèves à la maladie, à la solidarité, au respect et au handicap. Une course a donc été organisée au square vendredi 18 octobre 2019, durant laquelle les élèves ont prêté symboliquement leurs jambes à leurs camarades malades qui ne peuvent plus s'en servir.



Participation à la cérémonie du 11 novembre

Quelques élèves ont participé à la cérémonie de commémoration du 11 novembre. Les plus grands ont lu une lettre d'un soldat, Eugène Poézévara et un poème «14-18 Folie meurtrière» pour rendre hommage aux soldats et civils décédés pendant la Grande Guerre. Cette implication des élèves est essentielle puisqu'elle leur permet d'apprendre à devenir citoyen.



LA CANTINE

Conformément à la loi EGALIM, promulguée il y a un an, les gestionnaires des services de restauration scolaire doivent proposer **un menu végétarien par semaine « à titre expérimental »** et pendant deux ans à partir du mois de novembre.

Cette expérimentation est néanmoins obligatoire, une évaluation devra être menée par le Parlement à son terme. **Les menus ne devront contenir ni viande, ni poisson mais pourront être composés d'œufs et de produits laitiers.** Les protéines pourront aussi être d'origine végétale (tous les légumes en gousses, par ex : petit pois, haricots blancs, pois chiches...).

Le Conseil national de la restauration collective en commun avec le ministère de la Santé vont redéfinir ce qu'est un repas végétarien équilibré et revoir toute la réglementation.

Le manque de formation et d'outils à la disposition des commissions scolaires qui élaborent les menus ne facilite pas la tâche aux municipalités car **il ne suffit pas d'adapter les recettes mais il faudra aussi faire évoluer les mentalités et surtout faire apprécier ces nouveaux plats à nos enfants...**

LE RUCHER COMMUNAL

Quelques nouvelles de notre rucher

Il est situé derrière la déchetterie. Cet emplacement doit convenir à nos abeilles car elles ont été très généreuses en miel cette année. Le mois de février ayant été très chaud, les abeilles sont sorties très tôt des ruches, une reine a formé une colonie et elles ont essaimé vidant la ruche de presque toutes ses habitantes. Le mauvais temps qui a suivi, a fortement affaibli cette ruche.

Mr Jacques Robert, un des apiculteurs qui assure le suivi de notre rucher a récupéré un essaim dans la nature et a reconstitué une ruche active.

Malgré cette perte, trois récoltes de miel ont été faites cette année par Joël et Patrick Barreau nos deux autres apiculteurs de références :

- › **Vers le 10 mai** où 17 kg de miel de fleurs de colza ont été produits.
- › **Au 14 juillet**, ils ont récolté 18 kg de miel intermédiaire (forêt, fleurs sauvages).
- › **Le 1^{er} septembre** 55 kg de miel de tournesol a été prélevé.

Tout au long de l'été, nos apiculteurs ont effectué une surveillance du rucher. Ils ont piégé les frelons asiatiques qui sont très nombreux à l'entrée des ruches, ils dévorent les abeilles.

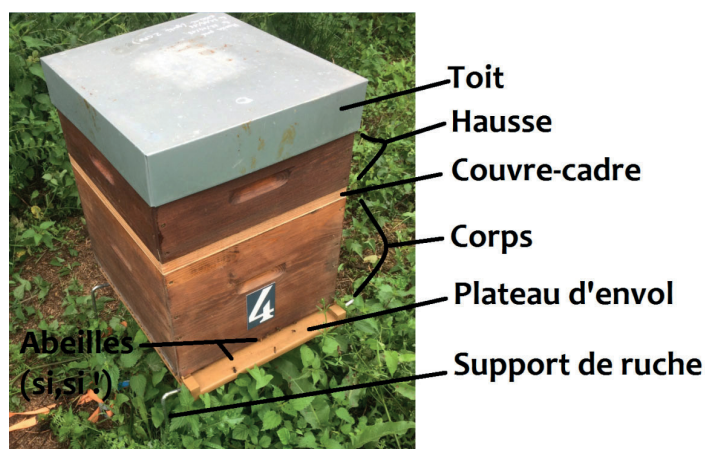
Elles sont de race locale produisant une quantité de miel moins importante que certaines races vendues pour faire de grosses productions dans les ruchers de professionnels. Mais elles sont très bien acclimatées à notre terroir, elles demandent peu de nourrissage en hiver. Il suffit de leur laisser une partie du miel de la dernière récolte pour assurer leur survie pendant l'hiver.

Les enfants de l'école ont mis le miel en pots durant les activités extra-scolaires du mercredi matin.

LA PRODUCTION DE MIEL DE NOTRE RUCHER EST VENDUE À LA MAIRIE, AU PROFIT DES ENFANTS DE L'ÉCOLE.

Un tapis de repos avec des coussins pour la garderie, un coffre et des jouets d'extérieur ont été financés avec cet argent

"Nous remercions encore très vivement nos apiculteurs, pour leur travail, sans eux ce projet ne pourrait pas se pérenniser, alors merci beaucoup à tous, sans oublier Angela Stephens qui nous accompagne aussi."



LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

De biblio-café en expositions et animations diverses, avec ses 80 à 90 lecteurs hors scolaires, la bibliothèque se porte plutôt bien. Nous avons enregistré en 2018, 748 entrées et avons prêté 884 livres.

Nous proposons des ouvrages pour tous les goûts et tous les âges grâce à des achats réguliers ainsi qu'aux prêts de la Bibliothèque Départementale de la Vienne (environ 350 par an) et aux dons de publications récentes et en bon état.

En ce qui concerne les animations, nous avons poursuivi « **En sortant de l'école** » jusqu'en juin tous les mardis afin de permettre aux parents qui le souhaitent de passer un moment agréable avec leurs enfants à la bibliothèque entre lecture d'albums par les bénévoles, kamishibaï et autres raconte-tapis, choix d'un ou plusieurs livres.

Nous accueillons les enfants de l'école qui viennent avec leurs professeurs pour écouter des lectures, emprunter des livres à faire tourner en classe et visiter nos expositions.

Nous recevons également « les petits lecteurs en vadrouille » : les tout-petits de 0 à 3 ans accompagnés de leurs assistantes maternelles ou de leurs parents. Cette activité est organisée par le Relais Assistantes Maternelles de Gençay, nous assurons l'animation.



Le biblio-café



Exposition sur les dinosaures

Cette année a été assez riche en manifestations:

Le biblio-café, le 14 janvier a attiré 37 participants et généré 6 nouvelles inscriptions. De nombreux échanges ont eu lieu autour des ouvrages achetés en 2018.

Une exposition sur les dinosaures, très appréciée des enfants s'est déroulée du 26 janvier au 13 février. Une trentaine de personnes sont venues la voir en plus des enfants de l'école.

Au mois d'avril, « **La grenouille fait sa soupe** » nous a rendu visite pour une matinée contée. Ce groupe enthousiaste de conteurs de La Marchoise nous a tenus en haleine pendant plus d'une heure avec des contes et des histoires d'ici et d'ailleurs, nous faisant passer de l'émotion au rire. Un moment familial et convivial qui n'a cependant pas amené le public espéré.

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE (SUITE)

Du 4 au 26 novembre, l'exposition « **Palette, le musée des couleurs** » s'est installée au 1^{er} étage de la bibliothèque, prêtée par la BDV, conçue par une artiste: Caroline Desnoëttes et soutenue par la Réunion des Musées Nationaux. C'est une très belle exposition, très pédagogique qui apprend à regarder, à observer à partir de reproductions d'une trentaine de tableaux de maîtres sur de grands panneaux toilés. Elle donne des informations sur les infinies nuances des couleurs, les techniques des peintres, l'histoire des couleurs et de leur fabrication.

Enfin, nous avons organisé les 16 et 17 novembre 2019, l'exposition « **Des peintres à Château-Garnier** », réunissant cinq peintres de Château-Garnier et un peintre d'Usson-du-Poitou. Ils nous ont présenté une quarantaine d'œuvres qui nous ont entraînés dans des univers très variés qui révèlent leur passion et une grande maîtrise de leur art. Nous les remercions chaleureusement de nous avoir accordé leur confiance et d'avoir répondu avec autant de spontanéité et de simplicité à notre projet. Cette exposition a connu un grand succès puisque nous avons eu le plaisir d'y accueillir 115 visiteurs.



Des peintres à Château-Garnier

- HORAIRES D'OUVERTURE -

Nous vous attendons à la bibliothèque :

Les mardis de 14 h 30 à 17 h 30

Les samedis de 10 h 30 à 12 h

"Bonne année et bonnes lectures à tous"

LA MAISON DES SERVICES DE PROXIMITÉ

Comme indiqué dans la lettre municipale de juin 2019, le dépôt de permis de construire a été déposé le 21/05/2019 et nous avons reçu l'accord le 29/09/2019. Le dossier de demande de subventions a connu quelques imprévus et entraîné du retard par rapport à nos prévisions initiales.

Le dossier d'appels d'offres est en attente des résultats du rapport d'étude de sol (extension et parking) et des diagnostics (amiante et plomb) avant travaux des existants. L'appel d'offre sera lancé début 2020 et les travaux devraient commencer au cours du 1^{er} semestre.

Pour mémoire, la Maison des Services de Proximité s'étalera sur 211 m² en rez-de-chaussée de l'ancien Presbytère avec une extension qui rejoindra les dépendances. Les plans sont visibles sur demande à la mairie. Vous trouverez ci-dessous le plan de financement provisoire.



Presbytère

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION HT	357 585 €	DSIL (contrat de ruralité Civraisien en Poitou)	35 000 €
Département ACTIV 3 sur 2 ans	40 000 €	Fonds de concours Civraisien en Poitou	30 000 €
Département ACTIV 2 (contrat ruralité du Civraisien en Poitou)	35 000 €	Autofinancement	110 310 €
DETR	107 275 €		

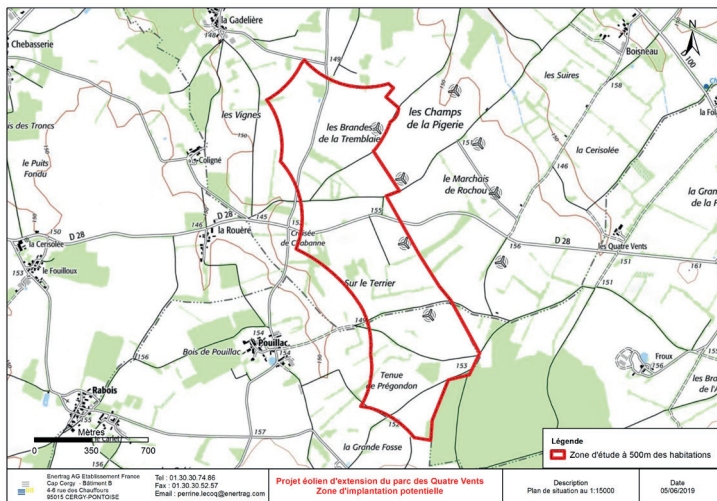
PARC ÉOLIEN DES QUATRE VENTS

Le point sur le projet d'extension du parc éolien des Quatre Vents

L'année 2019 a connu le lancement des études nécessaires au développement du projet d'extension à l'est du parc actuel des Quatre Vents sur les communes de Château-Garnier et la Chapelle Bâton. Ainsi, l'étude écologique a débuté en avril dernier pour une durée d'un an et la campagne acoustique a pu démarrer en décembre, en période hivernale durant laquelle la météo défavorable présente les vents les plus forts.



L'étude paysagère et notamment le carnet présentant les photomontages des éoliennes seront réalisés courant 2020. Le dossier de demande d'autorisation pourrait être ainsi déposé en préfecture de la Vienne fin 2020/début 2021.



Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la société **ENERTRAG** à l'adresse suivante : chateaugarnier@enertrag.com

Perrine LECOQ
Chef de projets éoliens

PROJET ÉOLIEN DES BRANDES COMMUNALES

Dépôt en Préfecture du projet éolien des Brandes Communales de Château-Garnier!

Comme vous le savez grâce aux différentes lettres d'information distribuées ainsi qu'aux permanences en mairie réalisées, le projet éolien des Brandes Communales de Château-Garnier mené sur votre commune depuis 2013 par la société wpd suit son cours.



Suite à la présentation du projet éolien des Brandes Communales de Château-Garnier, lors des permanences publiques organisées en avril 2019, les dernières étapes de rédaction des dossiers ont pu être effectuées. Ainsi par cette nouvelle lettre d'information, nous souhaitons vous informer que le dépôt en Préfecture de la Vienne a eu lieu le 31 octobre 2019.

PROJET ÉOLIEN DES BRANDES COMMUNALES

Durant les prochains mois, la Préfecture analysera le dossier de la demande d'autorisation environnementale avec l'aide des services concernés. Si le dossier comporte toutes les pièces demandées par la réglementation, la Préfecture organisera une enquête publique pour le projet, à laquelle nous vous invitons à participer. La commune de Château-Garnier ainsi que les communes limitrophes seront également consultées.

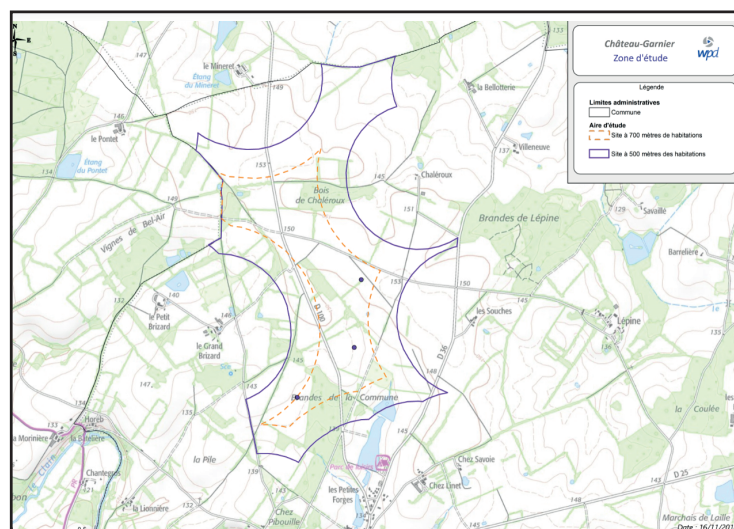
LE PROJET EN QUELQUES CHIFFRES :

Nombre d'éoliennes : 3

Hauteur en bout de pale : 180 mètres

Puissance maximale d'une éolienne : 4,2 MW

Un projet à plus de 700 mètres des habitations et seulement 5 habitations à moins de 800 mètres



Historique et planning prévisionnel du projet :



L'ÉOLIEN EN QUELQUES CHIFFRES :

Puissance éolienne raccordée en France au 30/06/2019 : 15 820 MW

La France poursuit son processus de transition énergétique afin de produire de façon propre et renouvelable son énergie. Les enjeux climatiques sont-là, la prise de conscience est en cours et la commune de Château-Garnier est parfaitement intégrée dans cette démarche, via l'éolien notamment.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :

Responsable du projet :
Eloïse CORJON

Tél : 05 55 35 64 12
e-mail : e.corjon@wpd.fr
www.wpd.fr

wpd onshore France
7 Boulevard Victor Hugo
87000 Limoges



LES TRAVAUX 2019

Travaux effectués par les employés municipaux

Notre commune a la chance d'avoir des employés très polyvalents, titulaires entre autres de CACES (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité nécessaire pour la conduite d'engins de chantier présentant des risques particuliers), nous permettant d'effectuer des travaux sans avoir recours à des entreprises. Pour réaliser une partie de ces travaux, la commune a loué une pelleteuse et un brise-roche. C'est ainsi, qu'outre les travaux courants d'entretien de la commune, les travaux suivants ont pu être réalisés.

Réalisation du parking Erfurtshausen**Travaux d'hydrauliques de Chez Jean Delavault**

Lors de fortes pluies les maisons situées en aval étaient menacées d'inondation et il est apparu nécessaire de canaliser l'eau afin de limiter au maximum ces risques.

Des conventions de servitude de passage ont été signées avec M. Jean-Paul Mesmin et M. Mme Paillard Didier.

Travaux hydrauliques du village de La Courteille

Là encore, lors de fortes pluies, certaines maisons sont menacées d'inondation et des travaux ont été effectués les années passées pour en limiter le risque. Les fossés ont été recalibrés et curés pour permettre une meilleure évacuation des eaux.

Travaux hydrauliques à l'Épine

Les fossés ont été curés au niveau du village de l'Épine pour améliorer l'écoulement des eaux et éviter sa stagnation sur la route communale et par conséquent sa dégradation.

Travaux rue du Moulin

Les plateformes bétonnées disgracieuses en face du garage Bigot ont été détruites et aménagées.

**Travaux en régie pour des particuliers.**

À la suite du curage de fossés par le département ou la commune, des entrées de champs non conformes sont démolies et d'autres passages doivent être créés à la charge du propriétaire. D'autres travaux où le propriétaire et la commune sont impliqués motivent également une collaboration entre les 2 parties avec partage des coûts. Il a paru judicieux que la commune fasse l'acquisition des matériaux à un prix négocié et les refacture aux intéressés ainsi que le temps passé par les employés communaux. Aussi, lors de sa réunion du 11/09/2019, le conseil municipal a fixé le tarif ci-dessous pour la fourniture de matériaux et de main d'œuvre.

Curage des fossés route de chez Pibouille et aménagements d'une entrée de champ (à la charge du propriétaire).

D'autres travaux ont bien évidemment été effectués par nos employés notamment au niveau de la grange à Barrié (réalisation du plancher, pose de l'escalier...) et nous tenons à les remercier pour leur investissement et la qualité de leur travail.

Libellé	Unité	Tarif
Tuyaux PVC diamètre 300	ml	13€
Tête de buses	unité	88€
Minipelle (hors temps employé)	heure	35€
Fourniture calcaire 0/31.5	tonne	15€
Fourniture calcaire 0/31.5 (1m ³ = 1.7 tonnes)	m ³	25€50
Temps employé communal	heure	25€
Coût horaire employé avec tracteur, remorque, chargeur, cureuse ou camion	heure	45€

LES VITRAUX DE L'ÉGLISE

M^{me} Régine Gautron a légué à la Commune de Château-Garnier la somme de 45 734€ issue de la vente de ses maisons de Château-Garnier. Selon ses volontés testamentaires, ce leg devait servir à des travaux liés à l'école et la confection de 2 vitraux pour compléter ceux existants dans le chœur de l'église.

Dès la connaissance de ce leg et des volontés de la donatrice, une commission vitrail a été mise en place au cours du 1^{er} semestre 2016 et 4 maîtres-verriers ont été sollicités pour des devis : les ateliers de M^{me} Christine Cocar (St Brieuc), de M^{me} Marina Gelineau (Poitiers), de M^{me} Françoise Théallier et Philippe Riffaud (ATELIER DE VITRAIL ST JOSEPH à Ruffec) et enfin de M. Frederic Pivet (ATELIER VERT JADE à Morthemer).

Ces 4 ateliers ont été reçus par la commission vitrail en août 2016. La succession de M^{me} Gautron tardant à se réaliser, les travaux de la commission vitrail ont été suspendus en attendant la réalisation effective du leg qui a eu lieu fin 2018. La Commission vitrail s'est réunie le 09/03/2019 pour réexaminer les propositions des 4 ateliers. Après un débat très enrichissant, les ateliers Vert Jade et St Joseph ont été présélectionnés. Lors des échanges, il est apparu pertinent de solliciter également des propositions pour les vitraux des transepts et il leur a été demandé d'affiner leurs propositions pour les vitraux du chœur et pour ceux des transepts. Elles ont été soumises



à la commission le 06/09/19. Là encore, il y a eu des échanges très passionnants et à l'issue des débats il a été décidé de proposer au conseil Municipal l'atelier St Joseph pour les vitraux du Chœur et si, le budget le permettait, L'Atelier Vert Jade pour les vitraux des transepts.

Après en avoir débattu lors de sa séance du 25/10/19, le Conseil Municipal, compte-tenu des contraintes budgétaires, a décidé de ne réaliser dans un 1^{er} temps que 2 vitraux, ceux du chœur. En ce qui concerne le choix de l'atelier de vitrail, le conseil municipal a suivi les préconisations de la commission et c'est l'Atelier Saint Joseph qui a été retenu : c'est ce même atelier qui a réalisé les 1^{ers} vitraux en 1996.

Le devis comprenant la réalisation, la pose et la fourniture de 4 raquettes de protection (dont 2 pour les anciens vitraux) s'élève à

19 825€ et a été validé.

Les travaux devraient commencer, si la météo le permet, dans la 1^{ère} quinzaine de janvier pour une fin des travaux 8 semaines plus tard.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui se sont impliquées dans ce dossier difficile qui a fait l'objet de débats, nous le répétons, très enrichissants et passionnants. Au cours de ces débats, il est apparu très nettement que la réalisation de vitraux pour les transepts serait très pertinente pour compléter ceux du chœur. Il n'était pas possible financièrement de les réaliser maintenant mais ce n'est peut-être que partie remise. Dans quelques temps des conditions financières plus favorables (mécénat, souscription, subventions) pourraient être réunies pour relancer le projet.

INTERNET - 4G - TNT

Internet et 4G

Depuis l'opticalisation mi-janvier 2017 de notre NRA (Noeud de Raccordement Analogique = le Central téléphonique situé au niveau du Square Amöneburg), notre débit internet est satisfaisant pour la majorité des Castelgarniérois.

Toutefois les habitants les plus éloignés éprouvent malheureusement quelques difficultés à se connecter. A condition d'être situé dans la zone de couverture du relais de Château-Garnier, l'arrivée annoncée par SFR de la technologie 4G -ou-LTE devrait permettre à ces usagers d'avoir enfin accès au haut débit grâce à la box 4G (en cas de non-couverture, il reste la possibilité du satellite).

Ceci est une bonne nouvelle pour tous les utilisateurs des services mobiles permis par le très haut débit. Cependant notre antenne est en Ran-sharing (partage du réseau d'accès radioélectrique entre les différents opérateurs) et utilisera la 4G sur la bande 800 mhz et 700 mhz pour Free. Pour ces 2 raisons, les saturations radios sont très vite arrivées, plus vite encore qu'avec la 3G actuelle.

Aussi on peut craindre que les box 4G deviennent inutilisables aux heures de pointes et/ou pendant certaines périodes de l'année (vacances...) en cas d'utilisation intensive des abonnés, notamment en streaming, comme on peut parfois le constater avec l'internet classique par la ligne cuivre ou avec la 3G.



Pylône relais

C'est pour cela qu'il faut privilégier, quand cela est possible, la ligne cuivre. La box 4G ne doit donc être préconisée que par défaut et en cas de nécessité.

Si, comme l'a annoncé Bruno Belin président du Conseil Départemental de la Vienne, tous les habitants auront accès à la fibre d'ici 2025, nous pouvons espérer que tous ces problèmes seront enfin résolus.

TNT

Toute technologie a ses inconvénients et le déploiement de la 4G sur notre commune peut s'accompagner d'interférences avec la TNT (Télévision Numérique Ter-

restre). Les personnes disposant d'un abonnement ADSL ou d'une réception TV par câble ne sont pas concernées par ces perturbations.

Si vous recevez la télévision par une antenne râteau et que vous constatez des difficultés de réception de la TNT, vous pouvez bénéficier d'un dispositif d'assistance et d'intervention mise en place par la l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) et les opérateurs de téléphonie mobile concernés.

Vous pouvez :

- Vous rendre sur la plateforme assistance.recevoirlatnt.fr
- Ou appeler le 0970 818 818 du lundi au vendredi 8h à 19h00 (prix d'un appel non surtaxé).

Ces démarches vont permettre d'établir un diagnostic par l'ANF. Celle-ci va notamment vérifier si les difficultés de réception de la TNT sont bien liées à la mise en service d'une antenne 4G. Si c'est le cas, vous serez rappelé par un antenniste mandaté par les opérateurs mobiles pour une prise de rendez-vous. Cette intervention est entièrement financée par les opérateurs mobiles.

Des brochures d'informations sur la 4G et la TNT et des articles sur les interférences possibles entre la 4G et la TNT sont téléchargeables sur le site :

<https://www.recevoirlatnt.fr>

PROJET DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG

Dans le cadre d'un appel à projet de revitalisation Centre-Bourg auprès du Conseil Départemental, Le conseil municipal a souhaité faire réaliser des études pour l'aménagement du centre bourg (place de l'Europe, Rue de l'Ancienne Poste, Rue du Bas-Bourg et une partie de la rue du Moulin). En effet :

› **La place de l'Europe** est actuellement une place nue revêtue d'un enrobé en très mauvais état.



Place de l'Europe

› **Rue de l'Ancienne Poste**, les trottoirs sont étroits et en mauvais

état. Certains bâtiments bordant cette rue sont également en mauvais état.

› **Rue du Bas-Bourg**, les trottoirs sont également très étroits rendant la circulation des piétons dangereuse. Le bâtiment racheté aux consorts Gavallet est à rénover pour accueillir des salles associatives accessibles et un logement.

› **Rue du Moulin**, les bâtiments rachetés également aux consorts Gavallet sont en très mauvais état et il convient d'étudier leur réhabilitation (logements...)

Aussi, une étude de faisabilité concernant ce projet de revitalisation, notamment en ce qui concerne les bâtiments sis Rue du Bas Bourg et Rue du Moulin, est confiée à la SARL L'ATELIER DU MOULIN (en collaboration



Bâtiment Gavallet, rue du Bas Bourg

avec l'Agence des Territoires de la Vienne qui est chargée de l'étude de l'aménagement de la Place de l'Europe et de la Rue de l'Ancienne Poste). Ces études sont subventionnées à 50% par le Conseil Départemental.

A l'issue de ces études de faisabilité, un plan pluriannuel d'investissement pourra être élaboré. Si l'appel à projet de revitalisation Centre-Bourg est accepté par le Conseil départemental, ces travaux seront subventionnés au minimum à 50 %.

LE PROJET GOLF

Vous trouverez dans les pages associations un article du Golf des Brandes relatant la vie du club et je tiens à les féliciter pour leur action en faveur la démocratisation de la pratique du golf. **Leurs cours gratuits d'initiation le dimanche matin ont connu un vrai succès.**

Lors de sa séance du 28/11/2019, le conseil municipal a décidé de confier à Eco-Golf Concept (EGC) représenté par Laurent Duffourc une assistance à la maîtrise d'ouvrage avec pour missions :

- › Validation de la faisabilité du projet d'un Golf compact Pitch and Putt, validation de la conformité du site et des spécificités d'accueil.
- › Définition détaillée de la localisa-

tion et des contraintes urbanistiques du projet.

- › Conception du golf compact Pitch and Putt
- › Animation de présentations devant les élus et techniciens de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou et le conseil départemental de la Vienne.

En effet, ce projet innovant dans son concept et structurant pour notre Sud-Vienne ne peut pas être géré par la seule commune de Château-Garnier. Il convient d'impliquer rapidement la Communauté de Communes et le Département, d'où la nécessité de leur présenter un projet crédible et argumenté fait par des professionnels ayant une compétence reconnue dans ce domaine.



Cette étude devrait être en grande partie terminée fin février.

Il reste encore un long chemin à parcourir et bien des obstacles à surmonter, notamment au niveau du PLUle, avant que ce projet aboutisse. Tout sera fait pour que cette véritable opportunité pour notre commune, mais aussi pour tout notre Sud-Vienne, puisse se concrétiser.

LA SÉCURITÉ DU BOURG

Comme pour de nombreuses communes, la sécurité de la circulation dans notre bourg pose un problème et il faut trouver un juste équilibre entre les contraintes du type coussin berlinois, plateaux surélevés, zones 30... pour limiter à juste titre la vitesse et améliorer la sécurité et celles des usagers de la route.

Depuis plusieurs mois, le conseil municipal réfléchit à un plan de sécurisation de notre bourg. Des coussins berlinois ont ainsi été mis en place à différents points de notre bourg afin d'en évaluer leur efficacité avant de passer à des structures plus pérennes mais aussi plus onéreuses tels les plateaux surélevés. Ces derniers seront édifiés au fur et à mesure de la réfection des routes départementales par le Conseil Départemental. C'est pour cette raison que ce plan s'étalera sur plusieurs années.

Lors de sa réunion du 25/10/19, le conseil municipal a retenu dans un 1^{er} temps les travaux suivants :

1^{ère} tranche de travaux

- › Pose de panneaux « STOP » au carrefour (dit de St Romain) des RD25 et 36
- › Pose de panneaux « STOP » au carrefour de la rue des Etangs et de la Rue de l'Arboretum
- › Pose d'un panneau « STOP » au carrefour de la Rue de la Place des Halles et de la rue de l'Ancien Champ de Foire.
- › Plateau surélevé avec signalisation à l'entrée du bourg sur la route d'Usson (rue des Violettes) et matérialisation de la voie par un marquage au sol et aménagement d'un cheminement piéton.
- › Plateau surélevé avec signalisation à l'entrée du bourg sur la route de Gençay (rue de l'Arboretum).
- › Plateau surélevé avec signalisation au niveau de l'école (rue Alfred Bouchard).
- › Pose de coussins berlinois avec signalisation rue de l'Arboretum entre le chemin des Petites Forges



Coussin berlinois - route de Gençay

et le carrefour avec la rue des Violettes, rue Maisonnay au niveau de l'entrée de l'école maternelle et rue de l'Ancienne Poste.

• 2^{ème} tranche (après réfection de la RD25 route de Sommières courant 2020)

- › Plateau surélevé avec signalisation à l'entrée du bourg sur la route de Sommières (au niveau de la clinique vétérinaire)
- › Plateau surélevé avec signalisation à l'entrée du bourg sur la route de Saint-Secondin (rue des Etangs).

Le montant de ces travaux de sécurisation est estimé à environ 30000€ et une subvention sur les amendes de police égale à 25 % du coût hors taxes a été sollicitée.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les principales dépenses d'investissement.

- › Achat de 2 containers maritimes pour 6168 €. Un des containers a été mis à disposition du Golf des Brandes pour stocker leur matériel, l'autre est à disposition des services techniques pour différents stockages .
- › Achat d'un compresseur, d'un perforateur et d'un poste à souder pour 838€.
- › Achat d'un destructeur de document pour 594€
- › Achat d'un ordinateur portable pour la mairie pour 1349€
- › Achat de 5 tables doubles et de 5 tables simples pour l'école pour 1042 €
- › Honoraires d'architecte et de bureau d'étude pour la Maison des Services de proximité : 15 720€
- › Enfin l'achat effectué en 2018 des immeubles et des terrains des consorts Gavalet a été débité sur le budget 2019 pour 21768€ en ce qui concerne les immeubles et 1945€ en ce qui concerne le terrain rue de Moulin où a été aménagé le parking Erfurtshausen.

LES TROUBLES DU VOISINAGE

Le 10 juillet 2019, la Préfecture a informé la mairie d'une plainte concernant des nuisances sonores engendrées par le voisinage. Dans ce courrier, il était expressément demandé au maire de veiller au respect des dispositions de l'arrêté du 19 juin 2007 relatif aux bruits de voisinage, notamment les articles 4,8 et 10, et de tenir informé Mme la Préfète des dispositions mises en oeuvre. En réponse à cette injonction de Mme la Préfète nous avons pris les dispositions qui nous semblaient les plus judicieuses compte-tenu du contexte. Nous lui avons rendu compte de notre action tout en lui faisant remarquer que «jusqu'à maintenant les relations de voisinage étaient excellentes et une certaine tolérance était de mise».

Le 8 octobre nous avons à nouveau été sollicité par la préfecture pour une nouvelle plainte émanant de la même personne.

En réponse au courrier de Mme la Préfète, où nous avons à nouveau rendu compte des mesures prises, nous avons fait remarquer que «notre commune est dans l'ensemble très paisible et les administrés font preuve de tolérance et de compréhension afin de pouvoir vivre en harmonie entre voisins et il est dommageable que le comportement de la plaignante vienne perturber cet état de fait. Les quelques débordements qui ont pu être notés ont été réglés jusqu'à maintenant par le dialogue».

La mairie souhaite vivement que dans cette polémique, la raison l'emporte.

Dans tous les cas de nuisances sonores, il s'agit de trouver un équilibre, certes délicat, entre des impératifs opposés, qui tiennent compte de la gravité des nuisances sonores et de leur fréquence. Nous préconisons bon sens et tolérance pour les uns et bon sens et réactivité pour les autres et surtout un dialogue courtis permettant à chacun de vivre en harmonie avec son voisinage.

C'est dans ce contexte, que conformément à la demande de la Préfecture, vous trouverez ci-dessous un extrait de l'arrêté du 19/06/2007 relatif aux bruits de voisinage notamment les articles 4 8 et 10.

Article 4 - Lorsque le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité publique, la durée, la répétition ou l'intensité sont prises en compte pour l'appréciation de la gêne due aux bruits de voisinage liés aux comportements.

La gêne est constatée par les forces de police nationale et de gendarmerie, les maires et leurs adjoints et tout agent communal commissionné et assermenté sans qu'il soit besoin de procéder à des mesures acoustiques.

Article 8 - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques etc... dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures à 19 heures,

- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures,

- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Des dispositions plus restrictives peuvent être prescrites par arrêté municipal, en fonction des situations spécifiques locales.

Article 10 - Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, ou ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toute mesure propre à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de dispositif tel que les colliers anti-aboiement dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, sans pour cela porter atteinte à la santé de l'animal.

Cet arrêté préfectoral est téléchargeable in extenso avec le lien suivant : https://www.poitiers.fr/f38926_Arrete_prefectoral_du_19_juin_2007_relatif_aux_bruits_de_voisinage_.pdf

LE FLEURISSEMENT

- › Cette année, pour apporter plus de volume dans les bacs, des plantations d'ipomées ont été ajoutées au fleurissement habituel du bourg.
- › Dans le cadre de l'arrêté préfectoral sur la réduction de la consommation d'eau, nos employés communaux ont procédé à un arrosage raisonné et matinal deux à trois fois par semaine.
- › Les factures d'achats de plants fleurs de printemps auprès des établissements CAILLAUD et AGRIFLOR se sont élevés à 717.65 €. La facture des plants d'automne n'est pas connue à ce jour.
- › Une jardinière a été endommagée à la salle des fêtes par le recul d'un camion de livraison. L'assurance de l'entreprise prend en charge les dégâts. Son remplacement est en cours de réflexion.



LES ILLUMINATIONS

Comme tous les ans, nous améliorons nos illuminations.

Cette année, nous les compléterons par l'achat de nouvelles guirlandes LED pétillantes posées place de l'église et quelques bâtons de neige place de l'Europe.



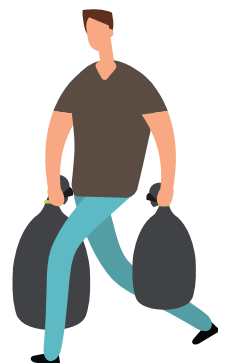
La facture DECOLUM s'élève à 1039.01 € TTC y compris le matériel d'entretien de nos motifs existants.

LES ORDURES MÉNAGÈRES

- POUR INFO -

- Les sacs noirs sont relevés : TOUS LES LUNDIS MATIN
- les sacs jaunes sont relevés : TOUS LES 15 JOURS LE JEUDI MATIN
- Les sacs ne doivent pas être déposés trop à l'avance et rester sur les trottoirs.
- Il vous est possible de retrouver le calendrier des tournées de ramassage à la mairie.

Merci pour votre vigilance !



T.I. Tarification Incitative

Perspectives d'optimisation et de modernisation du service déchets ménagers sur le Gencéen à partir de 2021 ...



POURQUOI ?...

La **Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)** est adressée à chaque usager du territoire de la Communauté de Communes bénéficiant du service public de gestion des déchets. La REOM permet de financer l'ensemble des dépenses liées à la gestion des déchets produits par les habitants (collecte et traitement des ordures ménagères, tri sélectif ainsi que le fonctionnement des déchetteries). Pour le Gencéen, le montant annuel de la REOM est fonction du nombre de collectes d'ordures ménagères par semaine :

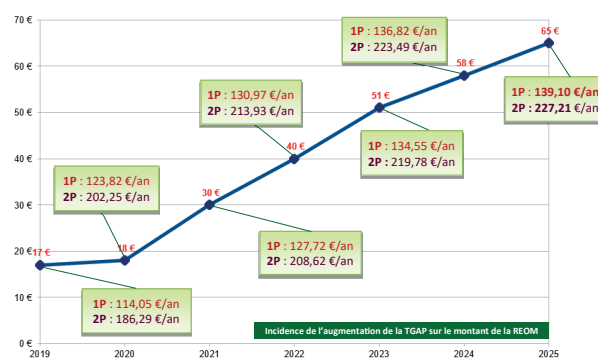
1 passage (1P) / semaine : 117,92 € TTC/an/foyer (en 2019)

La **Loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTEV)** prévoit plusieurs objectifs de prévention des déchets, privilégiant la réduction des déchets et du gaspillage :

- la réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits d'ici 2020,
- le recyclage de 55% des déchets non dangereux en 2020, et 65% d'ici 2025,
- la valorisation de 70% des déchets du bâtiment et des travaux publics à horizon 2020,
- la réduction de 50% des quantités de déchets mis en décharge d'ici 2025,
- le tri à la source des bio déchets d'ici 2023.



Afin de respecter ces engagements, le gouvernement entend augmenter la TGAP (taxe payée sur chaque tonne de déchets enfouis) à partir de 2019 (**17 €/T en 2019 contre 65 €/T en 2025**). Cette augmentation aura un impact non négligeable sur le montant de la REOM payé par les ménages.



Pour limiter l'impact de la hausse de la TGAP, plusieurs réflexions ont été menées en 2019 afin de diminuer la production et l'enfouissement des ordures ménagères et favoriser le tri et la valorisation des déchets :

- Etude d'harmonisation et d'optimisation du service déchets ménagers, intégrant l'étude de la mise en place d'une tarification incitative.
- Etude de faisabilité de gestion de proximité des déchets verts et fermentescibles sur le territoire.

T.I. Tarification Incitative

Perspectives d'optimisation et de modernisation du service déchets ménagers sur le Gencéen à partir de 2021 ...



LES PISTES DE REFLEXION POUR 2021 et 2022...

... Diminution de la fréquence de collecte des ordures ménagères



OBJECTIFS : Réduction des coûts de collecte et optimisation des passages des bennes à ordures ménagères

... Conteneurisation et déploie- ment de la Tarification Incitative



OBJECTIFS : Augmenter le tri sélectif et les recettes. Diminuer les quantités de déchets enfouis et les coûts d'enfouissement. Favoriser les ménages qui trient leurs déchets.

... Développer une gestion de proximité des déchets fermenti- cides



- Développer le compostage individuel
- Favoriser le compostage partagé ou en établissements
- Mise en place de plateforme de proximité

OBJECTIFS : Diminuer les quantités de déchets enfouis et les coûts d'enfouissement.

... Continuer de dévelop- per les filières de valori- sation à la déchetterie : recyclerie



OBJECTIFS : Favoriser le réemploi et développer l'économie circulaire.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**CIVRAISIEN
EN POITOU**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, désormais structurée et opérationnelle pour répondre aux attentes de son territoire.

Après presque trois années d'existence, notre Collectivité est résolument en ordre de marche. Traversée par la RN 10 et les axes Niort/Limoges et Châtelleraut/Ruffec, et possédant également une gare de fret et deux gares TER, elle compte 36 communes, dont un tiers est sous l'influence de la zone urbaine de Poitiers, 27 555 habitants, 2 700 entreprises recensées, et 490 associations.

Une organisation par pôles

Elle s'appuie sur une organisation en cinq pôles thématiques : services à la population, services techniques et bâtiments, ressources humaines/finances/affaires juridiques, attractivité et développement territorial, aménagement du territoire, et quatre entités administratives : Civray, Charroux, Couhé, Gençay. Elle emploie 102 agents, et gère un budget global de 36 M€, réparti en 8 budgets dont 3 industriels et commerciaux.

Des compétences communautaires au service du projet de territoire

Les compétences communautaires ont été modifiées en juillet 2018 et sont effectives depuis le 1^{er} janvier 2019. Il s'agissait d'une part de définir l'intérêt communautaire des compétences optionnelles et d'autre part d'harmoniser les compétences supplémentaires afin d'être en adéquation avec le projet de territoire.

Des schémas de développement pour mieux définir les investissements

Dans un contexte général difficile où les dotations de l'État s'amenuisent, la Communauté de Communes a été dans l'obligation de mettre en place un Plan Pluriannuel d'Investissements pour répondre aux attentes et aux besoins des territoires. Ce plan s'appuie sur plusieurs schémas de développement mis en œuvre :

› **le Schéma de Développement Touristique** élaboré en 2019, qui définit des axes stratégiques pour offrir des prestations d'excellence ;

› **le Schéma Directeur des Equipements sportifs communautaires** qui s'appuie sur un diagnostic de l'existant afin d'identifier les besoins prioritaires en matière d'équipements sportifs sur le territoire. Des travaux de restructuration vont être lancés concernant les vestiaires des gymnases de Gençay et de Couhé.

› **le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation**, sur lequel la Communauté de Communes peut agir grâce à un conventionnement avec la Région Nouvelle Aquitaine. Celui du Civraisien en Poitou a été signé en mars 2019.

› Soutenir l'économie locale

La Maison des Entreprises à Couhé est opérationnelle depuis septembre 2018. Elle réunit les acteurs institutionnels du territoire qui assurent des permanences chaque semaine (Chambre des Métiers, Chambre de Commerce, d'Agriculture, Communauté de Communes) pour guider et conseiller les porteurs de projets économiques.

LE PLUI - PLAN LOCAL D'URBANISATION INTERCOMMUNAL

Améliorer le cadre de vie

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisation intercommunal) a été arrêté par le Conseil Communautaire en mai 2019 et a obtenu un avis favorable à l'unanimité de la CDPENAF en août 2019 (Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles et Forestiers). Il détermine l'occupation des sols et fixe les règles d'aménagement et de constructibilité.

Le projet de construction d'un nouveau cinéma à Gençay a été voté en septembre 2019, dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Gençay.

En ce qui concerne le secteur de la Petite Enfance/Enfance/Jeunesse, la coordination des trois lieux d'accueil s'est poursuivie et a permis la mise en place d'actions collectives sur le territoire. En lien avec la commission Mobilité/Santé/

Action Sociale, une Convention Territoriale Globale a été élaborée avec la CAF et les associations locales (elle a été signée en juillet 2019). Parallèlement, un projet d'aménagement d'un espace jeunes, d'un espace RAM/LAEP et d'un espace d'Accueil de Loisirs est en cours à Civray.

La Communauté de Communes a également travaillé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les acteurs du territoire, pour élaborer le Contrat Local de Santé (signé en juillet 2019). Cet outil vise à réduire les inégalités territoriales et sociales en matière de santé et d'accès aux soins pour les habitants du Civraisien en Poitou.

Le Plan Climat Air Energie Territorial a été lancé en juin 2019. Sa particularité est sa généralisation obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20.000 habitants depuis le 1^{er} janvier 2019.

C'est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie.

Enfin, depuis l'intégration obligatoire de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), de nombreuses actions d'entretien et de restauration de la ripisylve (végétation bordant les milieux aquatiques), de retrait des embâcles et de lutte contre les espèces envahissantes ont été réalisées. Des études hydrauliques ont été commandées afin de mettre en conformité plusieurs ouvrages.

Voici en bref les grandes actions menées par les élus de notre Conseil Communautaire afin de construire ensemble notre territoire pour demain et répondre au mieux aux attentes des habitants.

L'Ouvre-boîtes

Le tiers lieu de Couhé, vient d'ouvrir en juillet 2019.

C'est un espace de travail collaboratif partagé qui s'adresse aux entrepreneurs et aux créateurs qui n'ont pas de bureau fixe. Il permet d'offrir une mutualisation de moyens pour créer et développer leur activité. Il est géré par l'association « L'ouvre-boîtes ».



" La Communauté de Communes accompagne également les projets portés par le Club des Entreprises du Sud Vienne. "

APEF, SERVICE À DOMICILE

L'association FAMILLES RURALES — APEF Service à domicile, accompagne tout public dans les actes de la vie courante, ou intervient en soutien pour faciliter un quotidien chargé.

Personne en perte d'autonomie ou vivant avec un handicap, ou simplement actif surchargé, l'association vous propose, dans le respect de vos demandes, les interventions les plus conformes possibles à vos besoins et à vos disponibilités.

Que ce soit pour l'entretien du cadre de vie et du linge ou pour les courses, la confection et le service des repas, la toilette corporelle ou la préparation du coucher, la priorité pour FAMILLES RURALES — APEF est la relation de confiance que toute la personne aidée est en droit d'attendre : **un accompagnement fiable, efficace, personnalisé, régulier et continu** ; en somme, un service conçu pour être bien vécu.

L'association est devenue — en 26 ans d'expertise dans le domaine — une structure dont l'approche est particulièrement appréciée des organismes de la protection sociale. Elle fait intervenir plus de 80 employé(e)s à domicile encadré (e)s par une équipe administrative professionnelle et motivée dont deux membres sont formés à la Langue des Signes Française.



"Choisir FAMILLES RURALES — APEF : C'est opter pour un service de proximité dynamique, mais à dimension humaine. C'est aussi avoir accès à des avantages fiscaux."



Siège social de l'association

1 bis Cité de la Roche, 86160 GENCAY
05.49.53.02.16 | apef3@wanadoo.fr

Accueil du public

lundi : 9h-11h | 14h-17h30
mardi et jeudi : 9h-12h30 | 14h-17h30
mercredi : 9h-10h | 12h-12h30 | 14h-17h30

Permanence de Poitiers

18 place de Coïmbra 86000 POITIERS
mardi et vendredi : 14h-17h30

LA MISSION LOCALE RURALE CENTRE ET SUD VIENNE

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous n'êtes plus scolarisé, vous habitez le Sud Vienne, vous êtes demandeur d'emploi, vous vous questionnez sur vos projets professionnels et personnels... Avez-vous rencontré la Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne ?



La Mission Locale a pour mission de vous informer, vous orienter, vous accompagner dans toutes vos démarches et vos projets, n'hésitez pas à pousser la porte ou prendre rendez-vous par téléphone au 05 49 87 39 67. Des conseillers(ères) vous reçoivent au plus près de votre lieu d'habitation.

Sur le secteur de la communauté de communes du Civraisien-en-Poitou, la Mission locale Rurale est présente à Civray, Valence-en-Poitou (Couhé), Gençay.

Le 7 septembre dernier, vous avez pu rencontrer Megan et Sylvie sur notre stand au forum de la Fêtes des Associations au gymnase Beauséjour de Civray, elles vous ont présenté les actions de la Mission locale.

Semaine des emplois verts

En juin et juillet sur l'ensemble de notre territoire, 3 semaines d'animation autour des « Métiers verts » se sont déroulées. Pour la deuxième année consécutive, les entreprises du Civraisien nous ont ouvert leurs portes pour présenter et partager leurs métiers avec passion.

Suite au développement du partenariat avec le CESV, des visites d'entreprises ont pu être réalisées permettant ainsi aux jeunes de rencontrer de nombreux employeurs

et de découvrir la richesse des métiers présents sur notre territoire. Des Job-dating organisés ont permis à 90% des participants de décrocher un emploi ou de partir en formation.

Garantie Jeunes

La Garantie Jeunes, dispositif d'Etat, a pour but d'amener les jeunes vers l'autonomie en bénéficiant d'un accompagnement renforcé par la Mission Locale pendant 12 mois maximum.

Pour y participer il faut avoir entre 16 et 25 ans, n'être ni en emploi, ni en formation, ni scolarisé et être en précarité financière.

Tout d'abord réunis au sein d'un temps collectif de 4 semaines, les jeunes sont soutenus pour découvrir et développer leurs atouts, leurs compétences et reprendre confiance en eux afin de réussir leur insertion dans leur vie professionnelle et personnelle.

Durant l'année d'accompagnement les jeunes effectuent de nombreuses démarches, des stages en entreprises ce qui leur permet de construire, vérifier, développer ou tout simplement confirmer leur projet professionnel. L'objectif pour chacun est d'aboutir à l'autonomie en décrochant un emploi mais aussi, pour certains, en étant guidé sur les démarches liées à la vie quoti-

dienne (logement, permis, santé, loisirs, bénévolat...).

Des sessions sont mises en place tout au long de l'année.



Pour toute information

Contactez la Mission Locale Rurale au **05 49 87 39 67**.

L'ADMR DE GENÇAY



en action pour tous
depuis plus de 65 ans



• 6 bénévoles

• 23 salariés

• 182 clients

• 23 047^h d'interventions



Nouvelle composition du bureau

Présidente : CHASSAGNE Marie-Claude

Vice-président : MBAYE Omar

Trésorier : COURTOIS Julien

Trésorière adjointe : MERIGEALT Martine

Secrétaire : MARCHAND Claudette

Secrétaire adjointe : COLLON Régine



Les services proposés par l'association :



Aide à domicile
Soins à domicile
Actions de prévention de la perte d'autonomie
Transport accompagné
Téléassistance mobile et domotique Filien ADMR



Accompagnement à domicile
Accompagnement hors domicile
Soins à domicile



Garde d'enfants à domicile
Soutien à la parentalité



Entretien du logement
Entretien du linge

Choisissez un job qui a du cœur

Je souhaite être salarié, que dois-je faire ?

Envoyez votre CV et lettre de motivation à l'adresse
recrutement86@fede86.admr.org

Association ADMR de Gençay

📍 1 bis cité de la Roche - 86160 GENÇAY

☎ 05 49 53 48 28

✉ info.assogency.fede86@admr.org



pour tous, toute la vie, partout

| L'INSTANT CONVIVIAL

Lutte contre l'isolement, un réseau de visiteurs bénévoles mis en place sur le Civraisien en Poitou



L'Instant Convivial, réseau de visiteurs bénévoles, est porté conjointement par la Fédération Familles Rurales de la Vienne et la MSA Poitou, sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

Le réseau a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des aînés, en proposant une présence conviviale, propre à entretenir le lien social.

Concrètement, des bénévoles rendent visite gratuitement aux personnes qui se sentent isolées et qui souhaitent avoir un peu de compagnie pour discuter, se promener, jouer, faire des travaux manuels, faire de la lecture...

L'Instant Convivial repose sur des valeurs et des engagements partagés et signés par la Fédération Familles Rurales de la Vienne, la MSA Poitou, les bénévoles et les personnes qui reçoivent des visites.

Les bénévoles qui intègrent le réseau bénéficient d'une formation pour remplir leur mission (connaissance de la personne âgée, techniques d'écoute, confidentialité ...). Ils sont régulièrement réunis, informés, soutenus et accompagnés par des référents professionnels de la Fédération Familles Rurales de la Vienne et de la MSA Poitou, ainsi que des relais locaux bénévoles.



- APPEL À BÉNÉVOLES -

- **Vous vous sentez seul(e) ou vous connaissez une personne qui apprécierait de recevoir les visites d'un bénévole ?**
- **Vous avez du temps à partager ?**

Nous recherchons des hommes et des femmes bénévoles pour se lancer dans l'aventure, selon leurs disponibilités.

N'hésitez pas à contacter l'Instant Convivial !

☎ 07 68 53 79 81

(merci de laisser un message pour qu'on vous rappelle)

✉ linstantconvivial86@gmail.com

| SORÉGIES

SOREGIES, fournisseur d'électricité sur notre commune, vous propose une offre plus attractive que le tarif réglementé, qui vous permet d'économiser au moins 10 % sur le montant hors taxes de votre facture d'électricité.

Avec l'offre SOREGIES Idéa, vous conservez tous les avantages de votre contrat actuel, sans intervention sur votre compteur. **Le changement d'offre est gratuit et sans engagement.** Vous pouvez revenir au tarif actuel à tout moment sans frais sur simple demande.



Pour pouvoir bénéficier dès à présent de l'offre SOREGIES Idéa,

vous pouvez contacter SOREGIES au 05.49.44.79.00

EAUX DE VIENNE



A votre service!

Eaux de Vienne-Siveer est une structure publique qui prend en charge la gestion de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif sur une grande partie du département de la Vienne.

Simplifiez-vous la vie avec le prélèvement mensuel

La mensualisation vous permet d'étaler le paiement de votre facture d'eau sur l'année sans vous soucier des échéances. Pendant dix mois, le prélèvement mensuel sur votre compte est le même, sur la base d'un échéancier qui vous a été transmis. Le onzième mois permet la régularisation calculée à partir de la consommation réelle. Vous connaissez avec précision les dates et le montant des prélèvements. Fini les risques d'oubli !

En savoir plus au 05 49 61 61 26 ou par mail à moyens-depaiement@eauxdevienne.fr



Restons connectés !

Après les réseaux d'eau, Eaux de Vienne se lance sur les réseaux... sociaux. En tant qu'abonné du syndicat d'eau et d'assainissement, vous pouvez suivre ses actualités sur sa page Facebook. Vous découvrirez aussi de nombreuses infos pratiques pour apprendre à gérer une fuite d'eau, entretenir votre compteur, accéder aux offres d'emploi d'Eaux de Vienne...

Parlez-en autour de vous : CONCOURS SCOLAIRE

Eaux de Vienne reconduit son concours scolaire : chaque classe de CM1 et de CM2 de la Vienne est invitée à produire une affiche sur le thème du grand cycle de l'eau. Il est possible de s'inscrire au concours jusqu'au 22 novembre 2019. Les affiches devront parvenir au siège d'Eaux de Vienne, d'ici le 31 janvier 2020. De multiples lots sont à gagner !

Plus d'informations sur les modalités du concours sur <https://www.eauxdevienne.fr/espace-environnement/concours-affiches/>

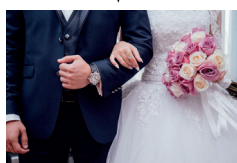
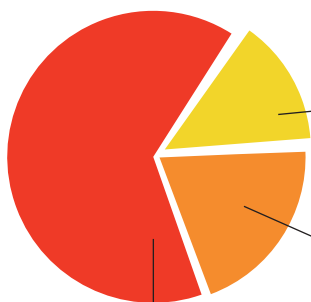
LES COUPLES EN CHIFFRES

Les mœurs changent !

En 50 ans, la part des femmes mariées à 25 ans est passée de 78 à 10%, celle des hommes de 63 à 5%



Sur 32 millions d'adulte en couple en 2018 :
Les femmes se marient à 36 ans et les hommes à 38,4 ans



71,5% sont mariés
235 000 mariages en 2018, 229 000 de sexe différent
6000 de même sexe



9,1% sont pacsés
194000 pacs en 2017



19,4% vivent en union libre

ARNAQUE SUR INTERNET

- › **Conseils pour prévenir les actes de délinquance**
- › **Comment se protéger des arnaques sur internet**



LA SENSIBILITÉ, une faiblesse sur internet

- › De nombreux internautes pensent pouvoir faire de belles rencontres sur internet et c'est parfois le cas. Toutefois, certaines personnes sont très exposées aux escrocs car ils se servent de leur fragilité affective.
- › Les victimes les plus nombreuses sont les personnes seules en quête d'affection et qui ne connaissent pas bien le fonctionnement d'internet.
- › Ne vous laissez jamais attendrir par une personne que vous n'avez jamais rencontrée physiquement. **L'amitié ou l'amour se construisent toujours dans la vraie vie, ne soyez pas naïf.**

PROTÉGER ses mails

- › Évitez d'indiquer votre nom et prénom dans votre adresse mail.
- › Ne communiquez jamais votre mot de passe donnant accès à votre boîte mail.
- › N'ouvrez jamais un mail et ses fichiers joints si vous avez un doute sur sa provenance ou si vous ne connaissez pas l'expéditeur.
- › Dans votre boîte mail ne conservez pas d'informations personnelles ou sensibles. Si certaines personnes avaient accès à votre boîte mail et que la relation s'est dégradée entre vous, pensez à changer le mot de passe.

CHOISIR son mot de passe

- › Un bon mot de passe est consti-

tué d'au moins 8 caractères, comportant des chiffres et des lettres en majuscule et minuscule avec, si possible, un caractère spécial.

- › Ne communiquez jamais vos mots de passe, ils sont confidentiels.
- › N'utilisez pas qu'un seul mot de passe pour toutes vos connexions sur internet. Au moindre doute d'usage frauduleux d'un de vos mots de passe, changez le rapidement et signalez l'incident auprès du responsable du site.
- › Ne laissez pas traîner la liste de vos mots de passe sur un bout de papier.

LES ACHATS sur internet

- › Lors d'un paiement en ligne assurez-vous que l'adresse internet commence par : <https://> La présence du «s» fait état d'une sécurisation.
- › Privilégiez les systèmes de paiement pas ecarte. (renseignez vous auprès de votre banque)
- › Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par mail.
- › Évitez les commandes en ligne à partir d'un accès internet public.

L'IDENTITÉ numérique

- › Sur les réseaux sociaux ne divulguez pas votre identité réelle.
- › Pensez à utiliser un pseudonyme.
- › Ne communiquez pas votre numéro de téléphone, votre adresse ou vos photos et celles de vos enfants.
- › Ne communiquez pas d'information qui peuvent porter atteinte à

Si vous êtes VICTIME

Rendez vous à votre gendarmerie et demandez à rencontrer le correspondant **NTECH**

Ne modifiez rien sur vos équipements numériques. **N'ayez pas honte** de ce qui vient de vous arriver. **Contactez très rapidement votre banque** pour tenter de bloquer la transaction que vous venez de faire dans le cadre d'une escroquerie

votre réputation. Il n'est pas aisé de retirer définitivement un contenu indélicat laissé sur internet.

- › Vous êtes responsables de vos publications et du contenu de vos échanges.

LA RÉALITÉ numérique

Internet est un espace merveilleux dans lequel une multitude d'informations et de services sont accessibles. Toutefois, les délinquants ont bien compris l'intérêt qu'ils avaient à commettre des arnaques dans cet univers où les frontières n'existent plus vraiment et où l'anonymat est très facile.

Tout internaute peut donc devenir la victime de cette délinquance numérique. Il convient de prendre des mesures qui constituent :

LA CYBERSÉCURITÉ

"La plupart des personnes qui subissent une arnaque sur internet auraient pu éviter d'être victimes en adoptant des comportements simples et de bon sens. La première protection contre ce fléau concerne donc votre attitude"

Réfléchissez avant de Cliquer
Adoptez des réflexes simples...

Testez vos connaissances en cyber sécurité

<http://www.referentsurete.fr/quiz.html>

Consultez toutes nos fiches conseils sur notre espace **referentsurete.fr**

Pour en savoir plus : <https://www.internet-signalement.gouv.fr>

PLAN D'INTERVENTION DE LA CENTRALE DE CIVAUX

Le plan particulier d'intervention autour des centrales nucléaires a été étendu. Désormais, à proximité du site de Civaux, plus d'habitants sont concernés par ce périmètre. Qu'en est-il pour les habitants de Château Garnier ?

Le 17 septembre 2019, la Préfecture de la Vienne, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et EDF ont lancé une campagne d'information sans précédent pour avertir la population de **l'extension du périmètre du plan particulier d'intervention autour des sites nucléaires**. Passés de 10 kilomètres à 20 kilomètres, ces plans particuliers d'intervention (PPI) concernent aujourd'hui plus de 2 millions de personnes, contre 600 000 auparavant, répartis autour des 19 centrales françaises exploitées par EDF.

Autour de la centrale de Civaux, le nombre de communes concernées a augmenté, cependant Château Garnier n'est pas concernée par cet élargissement du périmètre.

Ce qu'il faut retenir pour nous, habitants de Château-Garnier :

« Le risque est le même, il n'a pas augmenté », rassure le chef du bureau interministériel de protection civile au sein de la préfecture de la Vienne, chargé de diriger les opérations en cas d'accident nucléaire à Civaux. « L'élargissement de ce plan vise à renforcer l'organisation des pouvoirs publics ainsi qu'à préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire ou chimique ».

En avril 2016, le Ministère de la Transition Ecologique annonçait sa volonté d'étendre les plans particuliers d'intervention de 10 à 20 km pour les centrales nucléaires françaises. Cette extension prend en compte

le retour d'expérience de l'accident nucléaire de Fukushima au Japon pour améliorer la réactivité des communes et de mieux sensibiliser et préparer la population en cas d'accident nucléaire ou chimique. L'ensemble des habitants et des établissements recevant du public sont concernés : écoles, commerces, entreprises, administrations.

Bien que nous ne soyons pas directement concernés par cette nouvelle campagne d'information, de sensibilisation et de distribution des comprimés d'iode, avec une centrale nucléaire à 37 Kms, nous devons, nous aussi, avoir connaissance de ce plan particulier d'intervention ainsi que des principaux réflexes à avoir dans de telles situations. Être informé est notre principale responsabilité.

J. BRISEPIERRE

Directeur de production EDF
Chef de mission sécurité, radioprotection
et environnement

HAUSSE DES COÛTS POSTAUX

► A compter du 1er janvier 2020, les tarifs postaux augmenteront de 4.70% en moyenne :

	Tarif 2019	Tarif 2020
LETTRE VERTE	0.88€	0.97€
TIMBRE ROUGE	1.05€	1.16€
VIGNETTE SUIVIE DU COURRIER	0.40€	0.45€
COLISSIMO	Augmentation de 2%	

RÉFORME DE LA RETRAITE

Projet de réforme de la retraite

Le projet de réforme est élaboré sous la responsabilité du haut-commissaire à la Réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye. Il ne s'agit que d'une phase préparatoire avant la rédaction du futur projet de loi. Ce dernier devait initialement être présenté en Conseil des ministres au cours du dernier trimestre 2019.

Entrée en vigueur

Même une fois votée, la mise en place concrète de la réforme prendra dans tous les cas plusieurs années. Selon Emmanuel Macron, l'instauration du nouveau système sera progressive : les conditions de départ des assurés qui sont à moins de 5 ans de la retraite ne devraient pas être modifiées. Pour les autres, la transition se ferait graduellement. Les conditions de cette transition entre le système actuel et le nouveau système doivent toutefois encore être précisées. Dans tous les cas, la réforme ne devrait pas devenir effective avant l'année 2025.

Âge de départ

Emmanuel Macron a indiqué qu'il ne comptait pas augmenter l'âge légal de départ à la retraite pendant son quinquennat, aujourd'hui fixé à 62 ans. Les assurés devraient donc toujours pouvoir partir en retraite à 62 ans. Mais un dispositif visant à inciter les assurés à partir plus tard devrait toutefois être mis en place. Le rapport Delevoye préconise de définir un âge d'équilibre, à partir duquel l'assuré pourrait bénéficier d'une retraite à taux plein. Si un assuré aura toujours le droit de partir en retraite à 62 ans, la réforme vise

à ce que l'âge moyen de départ soit plutôt de 63 ou 64 ans. Ces mesures d'incitation pourraient notamment prendre la forme d'une surcote de la pension de retraite. Un système de bonus - malus pourrait également être mis en place : plus l'assuré part en retraite tard, plus le montant de sa pension sera élevé. Inversement, s'il part avant l'âge d'équilibre, sa retraite se verra appliquer une décote et sera moins importante.

Calcul

Règles actuelles

Actuellement, les retraites du régime général des salariés sont calculées à partir du salaire annuel moyen perçu par chaque salarié au cours de sa carrière, que l'on multiplie par un taux de liquidation, qui peut varier en fonction du nombre de trimestres cotisés.



L'exécutif souhaite modifier ces règles de calcul. La notion de trimestre cotisé ne serait plus prise en compte et un nouveau dispositif par points serait mis en place.

Par points

Les règles actuelles devraient être remplacées par un système de retraite par points. Le montant de la retraite serait donc calculé à partir du nombre de points acquis au cours de la carrière, et non plus à partir du nombre de trimestres cotisés. Ce nombre de points dépendrait des revenus touchés par l'assuré, mais certains événements (une naissance par exemple) devraient aussi permettre d'en acquérir. L'assuré serait libre de partir quand il le souhaite dès lors qu'il aura atteint l'âge de départ en retraite et qu'il estimera avoir cotisé suffisamment de points. Sa pension en euros serait calculée en multipliant son nombre de points acquis par leur valeur de liquidation au jour du départ en retraite. Une valeur qui pourrait alors varier au fil des années en fonction de l'évolution des salaires sur laquelle elle serait indexée.

ISOLATION À 1€

Communication du Ministre de l'Économie et des Finances relative à la lutte pour la rénovation thermique.

Proposition d'isolation à 1€, réfléchissez avant de signer !

Toute sollicitation d'entreprise avec laquelle vous n'avez pas de relation contractuelle établie doit être appréhendée avec la plus grande prudence

Faites jouer la concurrence même pour 1€ ;

Ne signez pas de contrat en cas de doute sur le sérieux de la société ;

Demandez des références d'autres travaux réalisés par l'entreprise et lisez l'intégralité des documents avant de signer.

Ne communiquez jamais de renseignements à caractère fiscal par téléphone (le risque étant que la société récupère ces données pour valider à l'insu du consommateur des CEE basés sur des travaux fictifs) ;

Avant de contracter, consultez les liens suivants :

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/isolation-comble-un-euro> et <https://www.anil.org/certificats-economie-energie-cee/> ;

Consultez la fiche pratique recensant les bons réflexes à avoir en matière de rénovation énergétique à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/pratiques-commerciales-trompeuses-dans-secteur-renovation-energetique> ;

Rapprochez-vous d'un conseiller du réseau FAIRE (site public www.faire.fr), afin de vous renseigner sur l'ensemble des aides et dispositifs existants, préalablement à tout engagement de travaux ;

Et enfin, inscrivez votre numéro sur Bloctel si ce n'est pas encore fait pour ne plus être importuné ;

Si vous avez fait réaliser des travaux présentant des mal-façons : Recourez, en cas de litige, à la médiation de la consommation :

www.economie.gouv.fr/mediation-conso ;

En cas d'infructuosité, il s'agit d'un litige de nature contractuelle. Vous devez assigner, en fonction du montant en jeu, le professionnel devant le tribunal d'instance, ou, si le litige est supérieur à 10 000 €, devant le tribunal de grande instance (TGI), qui tranchera. Le recours à un avocat n'est obligatoire que devant le tribunal de grande instance ;

Communiquez à la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Vienne (ddpp@vienne.gouv.fr) toute information ou document à votre disposition (numéro de téléphone utilisé lors du démarchage, intitulé de l'entreprise, copie des contrats, ...), afin que des suites appropriées puissent être données en cas de violation des dispositions du code de la consommation.

ÉLECTIONS MSA

Voter pour votre délégué MSA, c'est utile !

Du 20 au 31 janvier 2020, plus de 60 000 ressortissants du régime agricole sont appelés à élire pour 5 ans plus de 300 délégués MSA POITOU.

Salarié de l'agriculture, exploitant, employeur de main-d'œuvre, actif ou retraité, le délégué est le premier relais entre les adhérents et la MSA. Il est l'incarnation de son modèle mutualiste, fondé sur les principes de solidarité, de responsabilité et de démocratie sociale.

Qui peut voter ?

Si vous appartenez à l'un des 3 collèges électoraux (exploitants, salariés de l'agriculture ou employeurs de main-d'œuvre), que vous avez au moins 16 ans et que vous habitez en France métropolitaine, vous pouvez voter pour votre délégué MSA. Il faut également être à jour du paiement de vos cotisations sociales et jouir de vos

droits civiques.

Comment voter ?

Du 20 au 31 janvier 2020, vous pourrez voter :

- par internet, en vous rendant sur le site jevoteeenligne.fr/msa2020, avec l'identifiant de vote et le code confidentiel transmis par courrier mi-janvier,
- ou par courrier en retournant, sans l'affranchir, votre bulletin de vote reçu mi-janvier dans l'enveloppe retour T.

En ligne ou par courrier, votre vote est anonyme et secret !

Pour tout savoir sur les élections des délégués MSA, rendez-vous sur le site electionmsa2020.fr



sur internet ou par courrier

ÉCOLE - APE DE CHÂTEAU-GARNIER

C'est avec plaisir que nous accueillons, cette année encore de nouveaux parents dans l'association. Depuis déjà quelques années, de plus en plus de parents s'investissent dans l'association, ce qui permet de nouveaux projets et une association dynamique.

L'année dernière, nous avons fait pour la deuxième fois une vente de sapins de Noël. Ceux-ci ont été remis lors d'un marché de Noël avec crêpes et vin chaud à la « grange Barrié ». Lors de cette journée, des jeux en bois ont été mis à la disposition des enfants ainsi que des tours de calèche et poney gratuits. Malgré le mauvais temps, nous remercions les parents et les habitants de Château Garnier d'avoir participé à cette manifestation. L'arbre de Noël suivi de la soirée dansante a également rencontré un vif succès.

Pour la première fois, nous avons organisé avec succès un loto qui sera reconduit cette année en mars.

En raison d'un épisode de canicule, le spectacle des enfants a eu lieu fin juin à la salle des fêtes. Puis la journée festive s'est poursuivie au square par une kermesse et un barbecue. Malheureusement, nous avons eu peu d'inscrits pour la soirée couscous notamment en raison de la chaleur. Cependant les personnes présentes ont apprécié la qualité du repas.

"Grace à vous, l'année dernière, nous avons fait un don de 2000 € à la coopérative scolaire et financé une sortie à la vallée des singes de Romagne pour tous les enfants de l'école."

En début d'année 2019, un nouveau don de 2000 € a été fait aux enseignantes et nous espérons pouvoir financer d'autres projets scolaires si nos manifestations rencontrent le succès habituel.

L'APE a participé, malgré la pluie, à la foire de Château Garnier avec vente de bulbes, gâteaux, bonbons, etc.

Nous avons réitéré la vente de sapins de Noël et le marché de Noël suivi d'une soirée tartiflette le 30 novembre. L'arbre de Noël a eu lieu le vendredi 20 décembre, en collaboration avec l'équipe enseignante.

Une vente de madeleines « Bijou » a été faite en octobre/novembre et sera peut-être proposée à nouveau au printemps.

Merci encore aux habitants de leur implication pour l'école et de leur participation à nos diverses actions.

**Bonnes Fêtes de fin d'année à tous.
Le bureau de l'APE**

Le bureau de l'APE

Présidente

Marion Rouet-Nailani

Vice-Président

Éric Sauzé

Trésorière

Isabelle Huvelin

Trésorière Adjointe

Justine Picaud

Secrétaire

Karine Bourriaux

Secrétaire adjointe

Carine Degorce



"Grâce à vous, l'année dernière, nous avons fait un don de 2000 € à la coopérative scolaire et financé une sortie à la vallée des singes de Romagne pour tous les enfants de l'école."

ASSOCIATION LE BEAU GARDON CASTELGARNIEROIS

L'assemblée générale de notre association a eu lieu le 27 janvier après le rapport moral de notre président, les comptes 2018 ont été validés par les membres présents. L'année 2019 vient de s'écouler sur un bon bilan, les cartes « majeurs » sont en légère hausse mais toujours en baisse chez les jeunes.

Les lâchers de poissons en 2019

Début février, nous avons versé dans notre rivière le Clain 100kg de brochets adultes fournis par notre fédération.

Début mars, nous avons reconduit notre activité principale, les 6 lâchers de truites arc en ciel, avec au total 350 kg sur notre parcours loisirs, toujours de plus en plus fréquenté par nos adhérents et les pêcheurs des communes voisines. Cela nous pose un problème avec les accès et le stationnement des véhicules, plusieurs solutions sont à envisager pour 2020.

L'assemblée générale de l'association

Le 13 avril, nous nous sommes déplacés à l'assemblée générale de notre Fédération Départementale aux Roches-Prémaries.

Plusieurs membres du bureau étaient présents ainsi que leurs épouses. La réunion a commencé par le rapport moral de notre président puis l'approbation des comptes 2018 suivi du compte-rendu des travaux des techniciens de pêche de notre Fédération, des représentants de l'Etat et intervenants politiques, et pour conclure un débat avec l'assistance.

Le loto de fin d'année

L'année s'est bien terminée par notre loto du 27 octobre qui a réuni plus de 130 joueurs. C'est une bonne participation pour un bel après-midi avec au bout un bon résultat qui va nous permettre de faire plusieurs investissements. Nous remercions les membres du bureau et leurs conjoints pour leur collaboration à l'organisation de cette manifestation.

Des niveaux d'eau en baisse constante

Cette année encore, nous déplorons toujours la situation catastrophique des niveaux d'eau de notre rivière le Clain, les poissons en ont souffert ainsi que la biodiversité. Plusieurs actions vont être menées en 2020 par le syndicat Clain sud au niveau d'un fossé en face de Monchandy et un renforcement des berges de la lagune à Couture.

Le bureau de l'association de pêche le beau gardon Castelnariois vous souhaite de passer de
**bonnes fêtes de fin d'année et vous présente
ses meilleurs voeux pour l'année 2020.**

A NOTER

- › L'élection du bureau aura lieu **fin 2020**. Toutes personnes intéressées pour devenir membre de notre association, pêcheurs ou non, seront les bienvenues.
- › Les cartes de pêche 2020 seront en vente à partir du **15 décembre 2019** au lieu habituel

"Offrir une carte de pêche à vos proches, cela peut être un beau cadeau pour vos fêtes de fin d'année !"



Brochet de 1 m et 7 Kg
pris dans le Clain à Château-Garnier
par un de nos adhérents.

LE PLAN D'EAU

L'association de gestion du plan d'eau ne gère pas uniquement un étang dédié à la pêche mais aussi l'aire naturelle de camping, le minigolf, l'aire de jeux pour enfants, les aires de pique-nique et maintenant le tennis.



Cette année, certainement du fait d'un printemps pluvieux, le nombre de cartes de pêche est en très nette diminution (525 contre 695 en 2018).

Malgré la sécheresse, nous n'avons pas constaté de mortalité du poisson sauf celle due à la période de fraie. L'ouverture, avec 84 pêcheurs et 81 repas servis a été un succès, de même que le rallye pédestre (38 participants et 75 repas) et le concours de pétanque (36 doublettes). L'enduro « carpiste » a réuni 16 équipes début octobre.

A noter également la participation de l'association à la fête du jumelage des 13 et 14 juillet (préparation des repas du samedi et dimanche soir en collaboration avec l'APE).

En mars, nous avons planté une trentaine de chênes, mais la sécheresse de cet été n'a pas permis la reprise de la plupart. D'autres arbres seront donc plantés en novembre.

Pour 2020, de nombreux travaux et achats sont prévus : tables de pique-nique fixes sur plateformes, allongement de la plateforme côté route de Gençay, réfection du minigolf, réparation des tonnelles, remplacement de 2 structures de jeux...). Pour ces travaux et les tours de garde, nous espérons un peu plus de participation des membres.



L'Assemblée générale de l'association
aura lieu le **23 février 2020**.

Bonnes fêtes à tous !

LE COMITÉ DES FÊTES - LA FOIRE

Sur cette année 2019, la 24^{ème} foire de Château-Garnier a été organisée le 22 septembre, date anniversaire des très importantes foires d'autrefois très renommées et connues des environs où transitait un considérable commerce aux bestiaux, porcs et volailles notamment.

Aujourd'hui, les choses ont bien changé. Il faut avouer que nous vivons un autre temps, toutefois, les associations par leurs activités font vivre notre village.

Les organisateurs du Comité des fêtes ont oeuvré pour que se déroule au mieux cette foire 2019.

Notre traditionnelle bernache est toujours très appréciée et permet la réalisation du pineau. Qui n'en connaît pas la recette !

Les amateurs du vide grenier ne manquaient pas au rendez-vous, ainsi que les artisans d'arts dans la grange, mais le mauvais temps du matin, a beaucoup perturbé les brocanteurs qui n'ont pu exposer dans de bonnes conditions.

Dans la salle des fêtes, un repas a retenu les gourmets avec le jambon braisé du restaurant «le Bouton D'or».

L'après-midi, la Chorale «LE ROUTIN D'AIGUAIL» a en-

chanté les spectateurs.

L'association KOLYMA a animé les rues de CHATEAU-GARNIER avec les chiens de traîneaux et a fait une démonstration d'attelage au square d'Amöneburg.

La montgolfière, n'a malheureusement pas pu assurer les vols prévus, la météo n'étant pas favorable.

Journée caritative

Pour la 3ème année, la solidarité est à l'honneur par cette journée caritative afin de faire un geste pour «LA MAISON DES FAMILLE» à POITIERS, organisme qui permet un hébergement de proximité pour les familles ayant des malades hospitalisés.

Marche, activités dans la grange, belote, tarot, jeux de sociétés ont réuni les adeptes. Les crêpes et le vin chaud ont réchauffé et connu un réel succès.

45 convives ont dégusté potage et bourguignon et terminé par une soirée dansante.

Cette journée caritative a permis de récolter dans un 1er temps environ 600€ les comptes n'étant pas complètement arrêtés. La municipalité a participé par un don de 200€.

BIEN-ÊTRE À CHÂTEAU-GARNIER

Il était une fois dans le Sud Vienne un village tranquille, où les habitants étaient bercés par la nature et son environnement serein. Les animaux y étaient bien et pouvaient se reproduire en toute tranquillité (Hirondelles, Chauves-souris, Milan noir, Abeilles et autres mammifères utiles à notre biodiversité).

Depuis un certain temps, ce village comme, les communes alentours, ont été envahies par des représentants de sociétés étrangères (Allemande) pour implanter dans nos régions des aérogénérateurs.

Château Garnier épiscrite de l'éolien dans le Civrasién

Tout au long de l'année 2019, nous avons pu observer une augmenta-

tion sans précédent des études en vue de l'implantation de nouvelles Eoliennes dans les communes de : *Vernon, Saint Maurice-la-Clouère, Magné, Brion, Saint- Martin l'ars, Usson-du-Poitou, Saint-Secondin, Sommières-du-Clain, Payroux, Chappelle-Bâton, Savigné, Blanzay, Mau-prévoir, Champagné Saint- Hilaire, la Ferrière-Airoux, Saint-Pierre-d'Exideuil, Genouillé.*

Sans avis contraire, elles envahiront nos belles campagnes pour des générations.

Soyez vigilants

Début Avril, il n'y a eu que 11 habitants de la commune (dont 3 élus) qui se sont déplacés pour s'informer du nouveau projet mis en

Rejoignez-nous !

en nous écrivant à

Association BECG

les Souches

86350 Château-Garnier

ou par email :

lebienetreachateaugarnier@gmail.com

oeuvre par WPD pour envahir les terres communales du plan d'eau avec des mâts de plus de deux cents mètres de haut à deux cents mètres du plan d'eau. Ces terres avaient été léguées pour aider les pauvres de la commune, dont elles devaient conserver le caractère agricole.

Le village va pouvoir participer aux enquêtes publiques qui auront lieu

BIEN-ÊTRE À CHÂTEAU-GARNIER

prochainement à la mairie et sur internet pour donner son avis et peut-être refouler ces investisseurs sans foi ni loi.

Si les villageois ne font rien notre

belle campagne tombera dans un site où les machines auront remplacé nos bocages, notre biodiversité sera troublée et notre tranquillité perturbée par les bruits de ces ma-

chines.

L'association «Le Bien-Être à Château-Garnier» vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2020.

LA CHORALE «LE ROUTIN D'AIGUAIL»

Notre assemblée générale s'est tenue en Septembre. Le bureau se compose des membres suivants : René VIGNAUD, Président ; Jacques FOUSSIER, vice-président; Françoise RIPAUT et Brigitte NOIRAULT, trésorière et trésorière adjointe ; Marie-Thérèse ALASTRA et Mireille BOIREAU, secrétaire et secrétaire adjointe.

Le nombre d'adhérents reste constant. Les répétitions ont lieu le mardi de 19 H à 21 H30 avec notre chef de chœur Enrik LEGROS.



Notre programme pour l'année écoulée a été chargé et s'est terminé en août par une invitation du chef de chœur en Bretagne pour l'anniversaire surprise de mariage de ses parents où nous avons reçu un accueil très chaleureux.

Pour cette année, nous serons présents au Monument aux Morts le 11 novembre et le 8 mai. Nous avons prévu une randonnée avec choucroute en Mars, une brocante en Mai et nous avons un projet de retourner en Bretagne pour l'ouverture du grand prix national de musique organisé fin mai à RANNEE.

Le Président de la Chorale tient à remercier la Municipalité pour sa subvention ainsi que la Communauté locale pour l'aide apportée au bon fonctionnement de nos concerts.

Le Président René VIGNAUD

Les personnes intéressées par le chant sont conviées à venir nous rejoindre.

Pour toute information vous pouvez contacter le Président, René VIGNAUD au

07 87 49 32 20.

LE BUREAU et les membres de la chorale vous souhaitent

Une bonne et heureuse année ainsi qu'une bonne santé pour 2020 !



LE PETIT THÉÂTRE

Le spectacle de Mars 2019 a été encore une fois un succès !



Les acteurs et les bénévoles remercient le public venu nombreux pour ses applaudissements qui sont la récompense de leur investissement au sein de la troupe.

Après quelques mois de repos, tous les membres de l'Association et leur famille se sont retrouvés autour d'un bon repas au restaurant le 11 Octobre. Nous avons de nouvelles recrues dans la troupe, nous leur souhaitons la bienvenue.

Deux pièces comiques sont au programme cette année : une pièce en un acte jouée par 4 ados et une pièce en quatre actes pour les adultes.



LES RENDEZ-VOUS AU PETIT THÉÂTRE - 2020

- › Les répétitions ont lieu le vendredi à partir de 20 H.
- › Comme l'année passée, nous ferons 5 représentations. Nous vous donnons donc rendez-vous les :

Samedi 14 Mars à 20 H 30

Samedi 21 Mars à 20 H 30

Dimanche 22 Mars à 14 H 30

Vendredi 27 Mars à 20 H 30

Samedi 28 Mars à 20 H 30



En attendant, toute la troupe vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente **ses meilleurs vœux pour 2020 !**

La Troupe du Petit Théâtre

LE CLUB DE L'AMITIÉ

LE CLUB DE L'AMITIÉ a tenu son assemblée générale en début d'année et se porte bien avec toujours sa quarantaine d'adhérents.



› **Les 3 concours de belote** organisés dans l'année sont nécessaires au bon fonctionnement de notre club.

› **La foire de Château-Garnier** est un plus avec la vente de nos fabrications de nichoirs, supports de pots de fleurs, nichoirs pour chauve-souris, sac à tartes, porte-clés, dessous de table bois, etc...

› **Les anniversaires** sont fêtés deux fois par an. Notre repas annuel en AVRIL, préparé par un traiteur a été très apprécié.

› **Le repas cantonal** a eu lieu cette année en MAI à la salle des Fêtes de Champagné St Hilaire organisé par le CLUB de MAGNE.

› **Notre repas de fin de mois** est toujours apprécié surtout par les personnes seules et les autres participants également.



Venez nous rejoindre en contactant

Marie-Thérèse ALASTRA au

05 49 87 81 15

ou **Nicole BOIREAU** au

05 49 87 86 22.

L'UNC SOLDATS DE FRANCE

Le méchoui des anciens combattants

Il faisait chaud. Une fois encore, Jean-Marie et Annie nous ont offert l'ombrage des chênes de Chez Pellegrin. Debout dès potron-minet, Jean-Louis, notre valeureux Maître-Queux s'activait sur les chaudrons en attendant le renfort des petites mains ce qui n'a pas tardé, chacun s'évertuant à ce que cette belle journée soit une réussite. Elle le fut, car en plus du beau temps nous avons eu le plaisir d'accueillir des amis venant de Montmorillon, Savigné, Vouneuil-sous-Biard.

Remerciements aux bénévoles pour l'organisation de cette manifestation.

Nous vous disons à l'année prochaine, toujours plus nombreux.

Le Bureau

GROUPE FOLKLORIQUE L'ETEURBEUIL

ETEURBEUIL : 1959-2019 = 60 ans

Il n'est pas très courant pour des associations à vocation culturelle en milieu rural de fêter 60 ans d'existence. C'est pourtant le cas, à Château-Garnier, du groupe folklorique l'Eteurbeuil et ceci mérite un petit retour en arrière sur ses origines et un peu d'Histoire.

La « société folklorique dite l'Eteurbeuil » a en effet été fondée officiellement le 1^{er} septembre 1959 avec pour buts de conserver, de maintenir et de faire revivre la langue, la musique, les chants, les coutumes, les traditions et généralement tout ce qui constitue l'âme et le visage de notre région. Pour cette petite troupe de quelques danseurs qui est née sur les bases du foyer « Semailles au vent », les activités de danse, de chants et de monologues avaient commencé bien avant mais ce n'est qu'en 1959 qu'un vrai statut juridique a été donné à cette nouvelle association en lui attribuant un nom assez original il faut bien le reconnaître.

En 60 ans, il s'est bien-sûr passé beaucoup d'événements et au cours de cette longue période, le groupe a connu des moments plus ou moins forts et une activité en dents de scie.

Des bas, avec en particulier une mise en sommeil de l'association aux environs de l'année 1970 et des difficultés ces dernières années avec l'impossibilité d'honorer des demandes de spectacles en raison du manque de disponibilité des membres et surtout du manque de musiciens.

Des hauts, dans ses débuts de 1959 à 1965 avec notamment la participation au festival de Confolens. Une certaine notoriété dans les années 60 avec l'adhésion à la Confédération des Groupes Folkloriques français qui nécessitait de présenter un très bon dossier et d'être parrainé. Un renouveau à partir de 1974 avec l'arrivée d'une jeune génération nombreuse qui a donné un élan considérable au groupe dont l'effectif a atteint environ 70 personnes (danseurs, musiciens, costumiers, etc.) en 1977 avec l'intégration d'une troupe d'enfants auxquels certains parents avaient emboîté le pas.



Avec cet effectif important et de qualité, la période 1976-1979 a été très intense en termes de spectacles (environ 20 sorties entre mai et octobre 1977). C'est donc sur ce groupe complet et performant qu'est né le rapprochement avec le Volkstanzgruppe d'ERFÜRTSHAUSEN et qu'a eu lieu le 1^{er} échange avec un séjour à ERFÜRTSHAUSEN en août 1978.

A cette époque, le jumelage n'existait pas encore et l'idée d'un rapprochement des deux communes (AMÖNEBURG et CHÂTEAU-GARNIER) a germé à la suite de ce 1^{er} échange de 1978 qui avait été d'une grande intensité à bien des égards ! C'est donc à ce moment-là que tout a commencé et que le jumelage a pris naissance de façon « naturelle ».

Au cours de l'été 1979, l'Eteurbeuil et Château-Garnier recevaient le groupe d'Erfürtschausen accompagné de membres de la municipalité allemande et c'est à ce moment-là que le Jumelage a été officialisé par les représentants des deux communes de l'époque.

COMITÉ D'ÉCHANGES CULTURELS ET DE JUMELAGE



COMITE D'ECHANGES CULTURELS ET DE JUMELAGE : 1979-2019 = 40 ans

L'anniversaire des 40 ans est celui du jumelage des deux communes mais pas celui du Comité de Jumelage de Château-Garnier qui n'a été créé qu'ensuite pour des raisons liées à la réglementation et à l'organisation administrative.

Ce Comité rebaptisé il y a quelques années « Comité d'Echanges Culturels et de Jumelage de Château-Garnier » est la structure qui porte le Jumelage pour la Commune ; il est en quelque sorte son représentant pour ce qui concerne les activités liées aux échanges et toutes les opérations ayant trait au Jumelage. Il faut savoir que ce Comité a également une activité culturelle avec, chaque année, le 1er dimanche de septembre, l'organisation d'une journée de visites dans le département. Il s'agit de découvrir et de mieux connaître notre patrimoine départemental dans une ambiance détendue et conviviale et avec une participation financière très raisonnable.

Après 1978, au fil des années, les villages de Mardorf et de Rossdorf, qui dépendent de la commune d'Amöneburg - au même titre qu'Erfürtshausen - ont tissé des

liens avec d'autres communes européennes. L'une autrichienne (Tragwein) et l'autre italienne (Tuoro Sul Trasimeno). Et c'est ainsi qu'au milieu des années 90, un pacte d'Amitié a été scellé entre les 4 communes qui, désormais, participent ensemble aux échanges.

Cette année, dans le cadre de ces deux anniversaires, c'est Château-Garnier qui accueillait les membres du Pacte ainsi que le groupe d'Erfürtshausen.

Cette manifestation était assez lourde à organiser pour une petite commune comme la nôtre mais nous avons une fois de plus relevé le défi et nous pouvons dire que cet échange a été une belle réussite.

Grâce à un programme varié (Marche dans la commune, Pique-nique à la fontaine de Champ-Noir, canoë à Moussac, Tyrolienne à l'Isle-Jourdain) et à des bons moments de convivialité.

Grâce aussi et surtout à l'implication d'un grand nombre de personnes. Et c'est pourquoi le Comité d'Echanges culturels et de jumelage et l'Eteurbeuil s'unissent pour remercier l'ensemble des personnes et associations qui, d'une façon ou d'une

COMITÉ D'ÉCHANGES CULTURELS ET DE JUMELAGE

autre, leur ont apporté une aide dans l'organisation de cet échange de juillet dernier.

Nos remerciements s'adressent :

- › **Aux familles** sans lesquelles un échange comme celui-ci ne serait pas envisageable ou tout au moins pas dans de très bonnes conditions car les contacts entre les familles sont la base même de la réussite des opérations de jumelage et des rapprochements de ce type.
- › **A Monsieur le Maire**, à l'ensemble du Conseil Municipal et aux Employés communaux pour leur participation financière et technique et pour la mise à disposition de biens ou services indispensables à notre organisation.
- › **Au Comité de gestion du Plan d'eau** qui a mis à notre disposition le site et nous a par ailleurs fourni des bénévoles pour la préparation des repas.
- › **A l'APE** qui nous a également fourni une aide précieuse pour la préparation des repas.
- › **A la Chorale de Château Garnier** qui a participé à l'animation de la journée anniversaire par le chant.
- › **Au Comité des Fêtes** (Président et membres) pour leur aide dans la préparation et ensuite sur le site le jour des festivités.
- › **Aux membres du Secteur Paroissial** pour l'organisation de la messe du dimanche matin.

- › **Aux Partenaires-Sponsors** qui ont, par leur générosité, participé à l'équilibre financier de notre organisation.
- › **Aux autres associations locales** pour l'implication de certains de leurs membres.
- › **A la famille DE LA BOUILLERIE et à Jacky et Françoise ROUET** pour l'autorisation de pique-nique à la fontaine de Champ-Noir.
- › **A Jacques et Françoise HEBRAS** pour la mise à disposition d'un local pour stationner les véhicules frigorifiques.
- › **A tous les anciens membres de l'Eteurbeuil** qui nous ont honorés de leur présence le jour des 60 ans.
- › **A Jean-Michel CLEMENT et à Lydie NOIRAUT** pour leur participation à la cérémonie de Jumelage.
- › **A Madame MOUSSERION** pour son intervention lors de la réunion de travail.
- › **A la ville d'Amöneburg** pour sa participation financière concernant la signalétique « Européenne ».
- › Et enfin à toutes les personnes pour leurs initiatives ou implications individuelles dans cet échange.

"Le Président du Comité E.C.J. et de l'Eteurbeuil adresse un remerciement particulier à l'ensemble des membres de ces deux associations qui se sont pleinement investis avant, pendant et aussi après l'événement."

LA SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

Une soirée récompense des bénévoles a été organisée à la salle des fêtes le samedi 19 octobre au cours de laquelle a été passé un grand nombre de photos et de petits films pris pendant l'échange.

Il faut également noter que, d'un point de vue financier, avec les recettes des repas et des buvettes, grâce aux dons des partenaires et à l'aide matérielle de la Commune, nous sommes à peu près à l'équilibre sur cette opération sans avoir bénéficié de subventions.

Cet échange a donc été une belle réussite dont vous pouvez tous être fiers. Nous avons d'ailleurs reçu des messages de remerciements et de félicitations pour l'organisation mise en place. Nos amis Allemands, Autrichiens et Italiens, une fois

rentrés chez eux nous ont écrit pour nous remercier et nous féliciter.

Merci à tous et Bravo à CHATEAU GARNIER qui a montré une fois de plus que notre modeste commune de 600 âmes est capable, grâce à l'implication et à la solidarité du plus grand nombre, de « rivaliser » avec les autres communes européennes du jumelage et du pacte d'Amitié dont la population est 5 à 7 fois supérieure.

Tous les membres de l'Eteurbeuil et du Comité ECJ vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2020.

ACG FOOT-SUD 86

L'ACG Foot-Sud 86 vient de commencer sa 6^{ème} saison dans le cadre de la fusion qui existe depuis 2014 entre les trois anciens clubs de Château-Garnier, Civray et Genouillé.



L'effectif du club s'est étoffé à l'inter-saison dernière avec l'arrivée de nouveaux joueurs. Environ 60 licenciés chez les Séniors et une centaine de jeunes mis à disposition du Groupement GJ FOOT SUD 86. L'équipe de dirigeants avec désormais 28 personnes s'est renouvelée et compte huit représentants de Château-Garnier.

D'un point de vue sportif, la saison dernière qui s'est terminée en mai 2019 a été particulièrement réussie et on peut même dire exceptionnelle.

L'équipe fanion s'est tenue en haut de tableau de 2^{ème} division tout au long de la saison et a même un instant tutoyé la montée en division supérieure avant de craquer dans les derniers matchs. L'équipe 2, au

terme d'un excellent parcours en Championnat, a terminé 1^{ère} de sa poule et évolue désormais en 3^{ème} division. Elle a également réalisé un très bon parcours en coupe. Et enfin, l'équipe 3, après un sans-faute en 1^{ère} phase qu'elle a fini en tête s'est retrouvée dans une poule très difficile assez loin de ses bases. Elle a malgré cela terminé 2^{ème} en seconde phase et a finalement obtenu, elle aussi, son ticket pour le niveau supérieur.

Ces excellents résultats ont été obtenus grâce à une réorganisation importante à l'inter-saison et l'arrivée au sein du club d'un nouvel entraîneur, Aziz ZEROUAL, très motivé, très sérieux et très déterminé qui a considérablement transformé et fait progresser le groupe. Bien secondé dans sa tâche par

un ancien de l'US Civray, Sébastien LACHETEAU, les deux hommes ont su mettre dans de bonnes conditions un effectif de jeunes joueurs très motivés qui ont respecté les consignes, qui ont été assidus aux entraînements et courageux.

L'équipe 2 était encadrée par Laurent GAILLARD et Benoît BAR-RUSSEAU qui, eux aussi, ont apporté la rigueur nécessaire et ont su motiver un groupe également très jeune qui les a bien récompensés par les résultats.

L'équipe 3 était quant à elle coachée par Freddy VIGNAUD assisté de Michel CHARTIER. Dans une ambiance plus « détendue », moins axée sur la performance, les deux compères Castelnarriens, l'air de rien, avec un effectif constitué de

ACG FOOT-SUD 86

joueurs plus anciens, ont particulièrement bien réussi leur coup.



La nouvelle saison a commencé encore très fort pour Freddy en équipe 3. Notre équipe 2 se comporte bien au niveau supérieur bien que ce soit plus difficile pour les jeunes joueurs de Laurent et Benoît. L'équipe 1, malgré une très bonne préparation connaît un début de saison très compliqué mais nous avons confiance en ce groupe de jeunes toujours menés par Aziz et Sébastien aidés cette année par un petit nouveau, Baptiste SICOT.

Compte tenu d'un effectif plus important en Séniors, il nous fallait trouver une solution pour offrir à tous les joueurs du temps de jeu. Il a donc été décidé d'inscrire une équipe 4 avec nos voisins et amis de Savigné. Evoluant en 6^{ème} division, le début de saison de cette équipe menée par Savigné est très prometteur.

Les nombreux jeunes licenciés à l'ACG (environ une centaine) évoluent au sein du GJ FOOT SUD 86, groupement auquel adhèrent 7 clubs : l'ACG, Charroux-Mauprévoir, La Chapelle-Bâton, Payroux, Pressac, Saint-Saviol et Savigné. La bonne organisation de ce groupement présidé par Benoît BARRUSSEAU avec des éducateurs de qualité et très impliqués permet à tous ces jeunes de pouvoir évoluer dans leurs catégories respectives, ce qui ne serait pas possible au sein de clubs isolés.

L'ACG compte de nombreux éducateurs dont certains sont diplômés et nous avons aussi la chance d'avoir au sein du club 4 arbitres officiels : Vincent DURAND, Patrick GALLOT, Baptiste GERMANEAU et Nicolas GIRAUD.

Parallèlement aux compétitions de nos équipes, le club intervient dans l'organisation de différentes manifestations, sportives ou autres, afin d'assurer l'équilibre financier de l'association qui doit faire face à de nombreuses dépenses de fonctionnement.

Nous remercions d'ailleurs à cette occasion les municipalités des trois communes pour les aides financières et matérielles qu'ils nous apportent tout au long de l'année sur les trois sites.

Tous les membres de l'ACG, joueurs, arbitres, éducateurs et dirigeants, comptent sur votre soutien, vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2020.

LE CLUB DU GOLF DES BRANDES

Ils sont de plus en plus nombreux à découvrir gratuitement la pratique du Golf le dimanche matin de 10h à midi « une moyenne de 15 à 20 participants à chaque séance ».



Les membres de l'association se relaient pour l'animation en expliquant les rudiments permettant la pratique de ce sport.

Il avait été initialement prévu d'arrêter cette découverte fin septembre, mais face à la demande nous poursuivons tant que la météo sera de la partie.

Nous suggérons aux personnes initiées de venir s'entraîner sur le site en évitant le Dimanche matin de 10 h à 12 h, sachant que le coût de l'adhésion annuelle « du 1 avril au 31 mars » est actuellement de 50 €.

Toutes les personnes hésitantes non initiées sont vivement invitées à nous rendre visite le dimanche matin. « C'est gratuit et le matériel est fourni ».

Face au succès enregistré pendant la période estivale, les membres du bureau de l'association sont de plus en plus convaincus de l'utilité de la création d'un Golf 9 trous

« pitch and putt compact » à Château Garnier. Ce projet est réaliste, sachant qu'entre Poitiers et Angoulême, aucune installation de ce type existe.

L'Association remercie vivement



Mr le Maire et son conseil municipal pour l'installation d'un container sur le site qui permet le stockage du matériel.

TENNIS CLUB

Face à une activité restreinte du tennis dans notre commune, il a été décidé de laisser un libre accès au court. La gestion de l'utilisation du cours est maintenant assurée par l'association de gestion du plan d'eau

Nous demandons à tous de bien vouloir respecter les installations « filet, chaise, bancs et grillage ». Si des dommages sont constatés merci de bien vouloir le signaler, nous comptons sur votre bienveillance.

Gérard Hébras

CHUTNEY DE TOMATE / TOMATO CHUTNEY

Ingrédients

- > 500g de tomates
- > 500g d'oignons
- > 250g de raisins secs blonds
- > 250g de cassonade
- > 2 cuil à café de Sel
- > 1 cuil à café de poivre de Cayenne
- > 1 cuil à café de cardamome moulue
- > 1 cuil à café de gingembre moulue
- > 4 gousses d'ail
- > 50cl Malt Vinaigre
(rayon anglais à Intermarché Savigné)

RECETTE



1. Hacher tous les légumes
2. Mettre tous les ingrédients dans une bassine à confiture.
3. Porter à ébullition.
4. Mélanger jusqu'à épaississement.
5. Remplir des pots stérilisés et chauds.



Ingredients

- > 500g tomatoes,
- > 500g onions,
- > 250g raisins,
- > 250g brown sugar,
- > 2 tsp salt,
- > 1 tsp cayenne pepper,
- > 1 tsp ground cardamom,
- > 1 tsp ground ginger,
- > Four cloves garlic.,
- > 500ml malt vinegar.

RECIPE

1. Coarsely chop all vegetables
2. Put all ingredients in a heavy bottomed pan
3. Bring to boil, simmer for one hour.
4. Blend until thick sauce.
5. Put into hot sterilised jars.



MARMELADE / SEVILLE ORANGE MARMALADE

Ingrédients pour 5kg

- › 1.5 kg d'oranges amères,
- › Jus de 2 citrons,
- › 3.5 Litres d'eau,
- › 3 kg de sucre.

RECETTE

1. Laver et éplucher les oranges
2. Couper les en 2 et mettre de côté les pépins dans un bol. Recouper les écorces en lamelles fines ou épaisses avec un bon couteau.
3. Mettre dans un grand récipient les écorces, le jus et la pulpe d'oranges et les pépins enfermés dans une gaze. Ajouter l'eau et laisser macérer jusqu'au lendemain.

4. Le lendemain, verser le contenu du récipient dans une grande bassine à confiture. Porter à ébullition et faire bouillir doucement 2 heures environ. Ajouter le sucre et laisser macérer jusqu'au lendemain.
5. Le jour d'après, porter à nouveau à ébullition. Faire bouillir à gros bouillons 15 - 20 mn.
6. Pas besoin d'écumer, l'écume disparaît à la bonne température quand la confiture est prête. L'écorce devient translucide et le sirop prend en gelée. Quand la confiture est prête, enlever la gaze.
7. Remplir des pots lavés et séchés. Fermer retourner les pots et laisser tiédir.



Ingredients for 5kgs

- › 1.5kg Seville oranges.
- › Juice of 2 lemons.
- › 3.5 litres water.
- › 3 kg of sugar.

RECIPE

1. Wash and peel the oranges
2. Halve each one and remove the pips and put them in a bowl. Peel the skin and chop finely or thickly with a sharp knife.
3. Put the peel, and the juice in a large bowl; tie the pips, and the flesh in a piece of muslin and pop into the bowl too. Add the water and leave overnight.
4. The next day put all the mixture into a large pre-

serving pan. Bring it to the boil and leave boiling slowly for 2 about hours. Add the sugar. Leave overnight.

5. The next day bring back to the boil and boil quickly for about 15-20 mins.
6. There is no need to take out the scum as it will dissolve once the right temperature has been reached and the marmalade is ready. The skin will become translucent and the syrup will change to a jelly. Once set remove the muslin bag.
7. Pot into jars that have been washed and dried. Place the lids on the jars and turn upside down and leave to cool



COOKING VOCABULARY - FRENCH/ENGLISH

le hors d'oeuvre, l'entrée	appetiser	couper.....	to cut
la soupe, le potage.....	soup	emietter.....	to crumble
le plat principal.....	main course	emincer.....	to slice thinly
la salade	salad	eplucher.....	to peel
le dessert	dessert	hacher.....	to mince
la cuisinière	cooker	mixer.....	to blend
le four	oven	raper	to grate
la casserole	saucepan	trancher	to slice
la poêle à frire	frying pan	le bouillon	stock
la poêle antiadhésive	non-stick frying-pan	le persil	parsley
la cocotte mijoteuse	slow-cooker	l'ail.....	garlic
la marmite à vapeur	steamer	l'huile d'olive	(f) olive oil
l'autocuiseur (m)	pressure cooker	la mayonnaise	mayonnaise
le four à micro-ondes	microwave oven	la moutarde.....	mustard
le couvercle.....	lid	le poivre	pepper
le faitout	stew pot	le sel	salt
mijoter	to stew	le sucre	sugar
cuire.....	to cook	ça a l'air bon	that looks good
laisser	to leave	le savoir-faire.....	know-how
refroidir.....	to cool	c'est délicieux.....	It's delicious
sauter.....	to fry		
faire revenir	to soften		



NOUVEAU LOGO DE CHÂTEAU-GARNIER

En cette année 2019, le conseil municipal a décidé de moderniser le logo de notre commune.



Une réflexion de groupe a donc été menée afin de faire passer l'image de notre commune dans le XXI^{ème} siècle tout en respectant les codes et les valeurs véhiculés dans notre ancien logo.

Le château pour le nom de Château-Garnier et l'accueil, une valeur historique de notre commune, notamment lors des échanges à l'occasion du jumelage.

La poignée de mains pour l'échange, la solidarité et la convivialité, valeurs toujours très présentes à Château-Garnier au sein de nos nombreuses associations, des différentes journées caritatives organisées depuis quelques années et bien sûr notre folklore l'Eteurbeuil.

Enfin, l'épi de blé pour représenter notre hospitalité et notre ruralité.

La mission de modernisation a tout d'abord été confiée à EDIPUBLIC, où des graphistes professionnels ont pu travailler afin de faire plusieurs propositions. Les graphistes ont cherché à épurer ce logo, tout en respectant les codes et valeurs que la commission et M^r le Maire leur avaient demandé de retranscrire.

Suite à la présentation des premières propositions, seuls le Château pour l'accueil et le Clain semblaient ressortir du nouveau logo. La commission a alors mené un

travail de réflexion sur ces propositions. Tout en respectant le travail des professionnels, il fallait faire transparaître la poignée de mains, qui en plus d'être l'élément central de notre ancien logo, représentait une valeur chère à notre commune.

L'idée de s'inspirer de notre fresque de la salle Semailles au vent est alors née. En effet, l'ondulation des bras des danseurs pouvait parfaitement s'intégrer dans l'ondulation de la représentation de la rivière proposée par EDIPUBLIC.

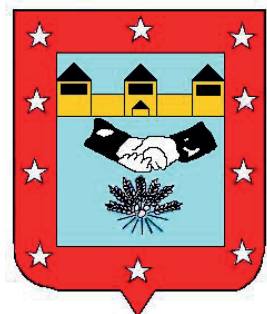
Le nouveau logo a alors été adopté. Nous y retrouvons en bonne place les valeurs de la commune :

Le Château,
pour le nom et l'accueil,

Le rouge et le bleu,
déjà présents auparavant

La représentation de la rivière,
pour le Clain mais aussi pour représenter l'environnement de notre commune qui semblait plus adapté que l'épi de blé,

La poignée de mains,
si représentative de l'esprit de notre commune.



Logo initial à partir duquel le travail a débuté

Le bleu pour le Clain, rivière bordant notre village. Le rouge pour la couleur de la commune portée pendant de nombreuses années par l'équipe de football.



Fresque Semaille aux ventre qui a inspiré la poignée de main

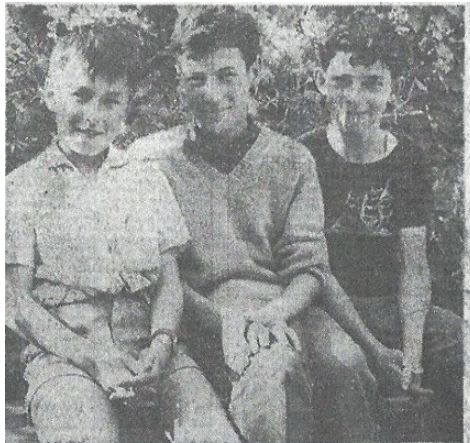
LA BAIGNADE

Le 27 août 1963, Château-Garnier faisait l'objet d'un article de la Nouvelle République, des baigneurs ayant été victimes des eaux polluées. Vous trouverez ci-dessous un extrait de l'article du journal.

BAIGNEURS ATTENTION !

Une douzaine de jeunes gens sont victimes des eaux polluées !

L'un d'eux, atteint d'une méningite est hors de danger...



On a retrouvé le sourire ! Au centre, Joël Bernuchon qui fut sérieusement malade. Quant à Gérard Hebras, il ne fut que légèrement indisposé. Leur camarade Jean-Pierre Hebras ne fut pas atteint, malgré de fréquents bains dans la rivière polluée.

Avec le retour du soleil les enfants et les jeunes gens vont retrouver le désir de se baigner. Tout le monde n'ayant pas le privilège de passer ses vacances aux Sables d'Olonne ou à La Baule, et le département étant toujours aussi pauvre en installation adéquate, c'est à la rivière que les amateurs de natation, ou plus simplement d'ébats aquatiques, vont retourner.

Un grave danger

Pourtant, la plupart de ces baigneurs ignore souvent les dangers auxquels ils s'exposent. Il y a d'abord les dangers de noyade en l'absence de toute surveillance et en raison des trous d'eau, mais il y a surtout les risques microbiens. Une douzaine d'adoles-

cents de la commune de Château-Garnier vient d'en faire la cruelle expérience. On peut d'ailleurs se réjouir que les conséquences de ce qu'on l'on a appelé «une épidémie» n'aient pas été plus graves. Tous les jeunes malades sont maintenant sur pied, sauf l'un d'eux encore en traitement à l'Hôtel-Dieu de Poitiers, des suites d'une méningite.

Une baignade si paisible

Il y a quelques semaines, les garçons de château Garnier avaient décidé d'installer une baignade dans le bas du bourg en bordure d'une prairie. Ils s'étaient aménagés un bassin, possédant un fond de sable. Ils l'avaient débarrassé des objets dangereux comme les boîtes de conserve jetées par des campeurs. Enfin, ils avaient installé une échelle pour rendre l'accès plus facile à ceux qui ne savaient pas plonger.



Vestiges de l'ancien plongeur de la « piscine »

Et bientôt, cette baignade si paisible fut très fréquentée, notamment le dimanche. Mais les délasséments agréables qu'elle donnait furent de courte durée. Il y a quelques jours, un jeune garçon Serge Fumeron, tombait subitement malade. Il avait les symptômes d'une forte fièvre, puis successivement, d'autres garçons étaient en proie à cette mystérieuse maladie. Ce fut le cas pour Serge Artus, Jean-Louis Guigner, Jean-Claude Bernard, Joël Bernuchon, Gérard Arthur, Michel Moineau, Jean-François Ebras, Bernard Hebras, Jean Paul He-

bras, Jean Vignaud et Marc Guillé.

Les médecins furent tout d'abord assez perplexes devant cette «épidémie» donc très vite, ils rendirent responsables les eaux du Clain.

Des eaux stagnantes

En effet, à l'endroit de la baignade, les eaux de la rivière sont pratiquement stagnantes en raison des méandres du lit et de la présence de végétaux, de souches et de détritus qui en diminuent encore le courant. Il est assez fréquent d'y trouver des animaux crevés et comme partout ailleurs, la rivière est souvent un tout-à-l'égout naturel où se déversent des corps en putréfaction et des ordures. Incontestablement, c'est un véritable bouillon de culture

Toujours est-il que l'état de santé des garçons était assez inquiétant. Certains malades comme le jeune Jean-Louis Guigner, eurent de fortes fièvres dépassant 40°, accompagnées de violents maux de tête. Cet état se prolongea plusieurs jours sous la forme de réactions méningées.

Mais le cas le plus grave fut celui de Jean Paul Hebras, âgé de 17 ans, joueur de l'équipe première de football de château-Garnier. On craignait même tout d'abord une poliomyélite. Transporté à l'Hôtel-Dieu de Poitiers, une sérieuse méningite fut diagnostiquée. Cependant l'état du malade s'est amélioré et on pense qu'il pourra quitter l'établissement hospitalier en fin de semaine. Chose curieuse, le jeune homme s'était baigné plusieurs fois dans le Clain, puis était parti camper en Bretagne. Il ressentit alors les premiers symptômes de sa maladie et notamment de violents maux de tête. Le médecin local le soigna pour une sinusite.

LA BAIGNADE

Enfin, il semble bien que ces troubles graves ne soient plus à craindre mettre maintenant chez les adolescents, qui ont retrouvé leurs jeux ou leurs occupations.

Baignade interdite

D'ailleurs, personne ne se baigne plus dans le Clain. À la demande du

Docteur Farisy, médecin à Usson-du-Poitou, le maire de château-Garnier, Monsieur Dazac a pris un arrêté déclarant les baignades dangereuses en raison de la pollution des eaux.

Tout ceci ne sera bientôt plus qu'un mauvais souvenir pour toutes les familles du pays qui avaient suivi les progrès de l'épidémie avec effroi.

Enfin, nous espérons que cet article permettra à tous les jeunes baigneurs de rivière ou certaines précautions ne sont pas prises, d'être informé des dangers qu'ils encourent.

*Article La Nouvelle République
27 août 1963*

LA PAIMPOLAISE

Au milieu du siècle dernier, les habitants du Haut-Bourg avaient créé la « Chorale des Gais Luron du Haut-Bourg » où participaient notamment M. Émile Bernard, Mme Aimée Léobet, Mme Célestine Berger, M. Ludovic Bernard, Mme Paulette Bernuchon. Ils avaient écrit sur l'air de la Paimpolaise la chanson où sont évoqués les différents commerces du Haut-Bourg. Nous avons retranscrit les paroles ci-dessous.

REFRAIN :

*Nous irons à l'assemblée mon vieux
Dans le Haut-Bourg, encore un coup
On ne peut pas demander mieux
Nous sommes sûrs d'y boire un bon coup.*

Quittant ses genêts et ses brandes
Château-Garnier se fit joli
Pour aller au bal, à la danse,
Les jeunes filles en sont ravies.
Et les jeunes gars
Fredonnent tout bas :

Si on veut manger d'bonnes galettes
Nous sommes sûrs d'en trouver
Chez père Cousin elles sont bien faites
C'est là qu'on va se régaler
Et les jeunes gars
Fredonnent tout bas :

Après une brulante danse
Allez donc tous chez Berger
Pour prendre la rafraichissante
Vous en serez bien satisfaits
C'est là qu'on va se régaler
Et les jeunes gars
Fredonnent tout bas :

Il te faut une paire de chaussettes
En soie, mon vieux, pour ton été
Maison Bernard en a de bien faites
Qui ne t'empêcheront pas de danser

Et les jeunes gars
Fredonnent tout bas :

Il ne faut pas que vos pieds souffrent
En souvenir de l'assemblée
Louis Thibault a de bonnes pantoufles
Qui pourront sûrement vous chauffer.

Et les jeunes gars
Fredonnent tout bas :

Pour aller à vos promenades
Une belle voiture caoutchoutée
Ce ne serait pas faire une blague
Que d'aller trouver Jean Berger

Et les jeunes gars
Fredonnent tout bas :

Avant de partir de la ballade
Si ton cheval est défermé
Va t'en trouver l'ami Vallade
Tu verras que ce sera vite fait
Et les jeunes gars
Fredonnent tout bas :

Messieurs les automobilistes
Qui auront un pneu éclaté
On va vous mettre sur la piste
D'aller trouver Arlot Hervé
Et les jeunes gars
Fredonnent tout bas :

En partant de cette belle fête
Si tu avais perdu ton fouet

Ne te mets pas pour ça en quête
Fumeron pourra te le remplacer
Et les jeunes gars
Fredonnent tout bas :

Si tu n'as pas de bons éclairages
Pour ton vélo ou ta moto
Ou mettre les accus en charge
Va t'en trouver Bernard Ludo
Et les jeunes gars
Fredonnent tout bas :

Pour compléter notre ballade
Hubert Touron vient nous aider
Pour manger des huîtres, des bananes
C'est à lui qu'il faut s'adresser
Et les jeunes gars
Fredonnent tout bas :

Vous pensez bien, chers camarades
Que dans notre petit quartier
Une petite jolie ballade
Est bien faite pour s'amuser
Et les jeunes gars
Fredonnent tout bas :



COMITÉ DE RÉDACTION

François AUDOUX
Isabelle AUDOUX
Benoite BERNARDEAU
Claudine CHEVAIS
Huguette LEOBET
Estelle LUCQUIAUD
Sylvie MIGNON
Marion PETIT
Angela STEPHENS

Conception et impression

Imprimerie Raveau
Couhé 86700 Valence-en-Poitou

Avec tous nos remerciements à nos correctrices

Meilleurs Voeux 2020

François Audoux, Maire de Château-Garnier
et son **Conseil Municipal**

seraient honorés de votre présence lors des vœux de la Municipalité
qui se dérouleront le

Samedi 4 janvier 2020 à 15h00

à la salle des fêtes de Château-Garnier